
Fiches thématiques

Mondialisation, compétitivité
et innovation



Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, les fiches sectorielles et la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'**unités légales** et d'**entreprises profilées**.

Comme les autres instituts statistiques européens, dans une optique de meilleure analyse du système productif, l'Insee met en place la définition économique de l'**entreprise**. Les unités légales faisant partie d'un groupe sont rassemblées, puis le « profilage » consiste à identifier, au sein des groupes, la (les) entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique au sens du décret de 2008 et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition donnée par la loi de modernisation de l'économie (LME) : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, sécurité sociale, DGFIP, etc.) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

Le champ de référence le plus large pour ces statistiques d'entreprises est celui des **secteurs marchands non agricoles**. Dans les analyses de cet ouvrage, il est généralement restreint à celui des **secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers** (voir annexe *Le champ des statistiques d'entreprises de cet ouvrage*).

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
sd	Résultat semi-définitif
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

3.1 Échanges extérieurs

En 2016, le **solde commercial douanier (CAF-FAB)** de la France reste déficitaire (- 62 Md€), mais à peine plus qu'en 2015 (- 60 Md€). Les achats d'hydrocarbures naturels et de produits pétroliers raffinés diminuent en valeur, contribuant à la réduction de la **facture énergétique** de 8 Md€.

En 2016, les exportations de marchandises baissent légèrement (- 0,5 % en valeur après + 4,4 % en 2015). Le recul des ventes de biens intermédiaires est particulièrement marqué, notamment pour les produits métallurgiques et chimiques, dans un contexte de baisse de la demande européenne. Les exportations de produits agricoles se réduisent fortement et celles de produits énergétiques affichent un nouveau repli. En revanche, les ventes de véhicules automobiles sont en hausse pour la troisième année consécutive.

En une dizaine d'années, le poids des produits de l'aéronautique dans les exportations se renforce nettement pour s'établir à 13,1 % en 2016. En revanche, celui des ventes d'automobiles (y compris d'équipements) baisse, passant de 12,7 % en 2007 à 10,0 % en 2016, le recul ayant été très important jusqu'en 2009 ; la production d'automobiles diminue sur le territoire français et s'intensifie sur les sites de fabrication étrangers.

Les importations de marchandises stagnent en 2016 (- 0,1 % en valeur, après + 1,1 % en 2015) car les achats énergétiques (hydrocarbures naturels et pétrole raffiné) se contractent fortement. Hors pétrole raffiné, les achats de produits manufacturés continuent à progresser (+ 2,1 % après + 5,6 %). Les achats de produits de la construction automobile et de la construction aéronautique et spatiale augmentent particulièrement (respectivement + 10,1 % et + 10,5 %). À l'inverse, les importations reculent pour les produits métallurgiques et chimiques.

En 2016, les échanges d'hydrocarbures et de produits pétroliers sont très déficitaires, ceux de produits de l'informatique-électronique et de l'habillement-cuir-textile également mais d'une

moindre ampleur. En revanche, l'aéronautique est nettement excédentaire.

Après deux années de croissance, en 2016, les exportations vers l'Union européenne (UE) stagnent (+ 0,1 % après + 2,1 %). Leur croissance concerne surtout les nouveaux États membres (NEM) et l'Espagne (respectivement + 3,5 % et + 1,9 %). Les ventes vers l'Allemagne stagnent et celles vers les Pays-Bas se replient nettement. Les exportations en direction de pays tiers diminuent, notamment en raison d'un fort repli vers l'Afrique (- 10,5 %).

Les importations en provenance de l'UE sont stables en 2016 (+ 0,2 % après + 0,5 %). Les achats rebondissent depuis les Pays-Bas et les NEM, et poursuivent leur progression depuis l'Espagne et l'Italie. Cependant, ils reculent depuis la Belgique et l'Allemagne. Les importations en provenance de pays tiers se contractent (- 0,9 % après + 1,7%). Ainsi, elles ont moins progressé depuis les États-Unis (+ 3,0 % après + 10,4 %), reculent de nouveau depuis l'Afrique (- 12,9 % après - 12,3 %) et n'augmentent que légèrement depuis l'Asie (+ 0,8 % après + 9,5 %).

En 2016, les principaux déficits commerciaux de la France proviennent des échanges avec la Chine et certains pays de l'UE, en particulier l'Allemagne, tandis que les excédents les plus élevés se font avec le Royaume-Uni, puis Hong-Kong, Singapour et des pays du Moyen-Orient.

En 2016, le commerce mondial industriel continue à progresser en volume (+ 1,6 %, après + 1,9 % en 2015 et + 3,3 % en 2014). Après s'être redressées en 2015, les parts de marché de la France dans le commerce mondial décroissent à nouveau.

Le **déficit extérieur de biens et services** en comptabilité nationale se creuse en 2016 et s'établit à 43 Md€ (après 33 Md€ en 2015). Il représente 1,9 point de PIB, comme en 2013. La dégradation résulte de la stagnation des exportations de biens et services en 2016 (+ 0,2 % en valeur), même si les importations ralentissent (+ 1,7 % en 2016 après + 3,2 % en 2015). ■

Définitions

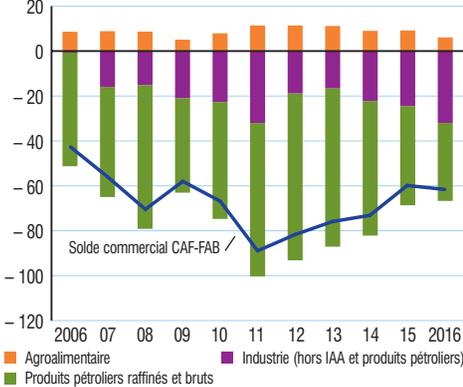
Solde commercial douanier, CAF-FAB, facture énergétique, solde extérieur de biens et services : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- Site Internet de la direction générale des Douanes et droits indirects : Le kiosque.
- *L'économie française – Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- « L'industrie en 2016 », *Insee Première* n° 1657, juillet 2016.

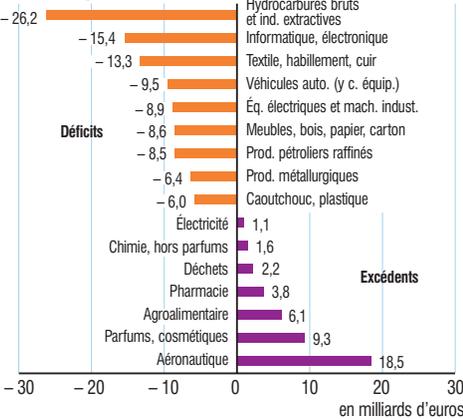
Échanges extérieurs 3.1

1. Solde commercial douanier par produit en milliards d'euros



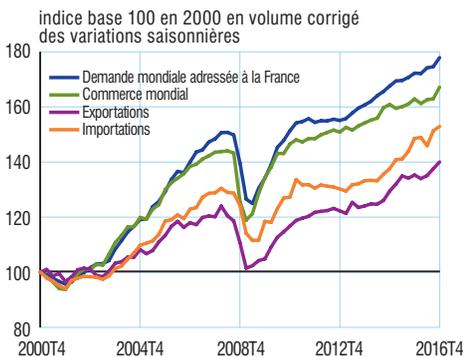
Source : Douanes (données estimées CAF-FAB).

3. Principaux excédents ou déficits en 2016



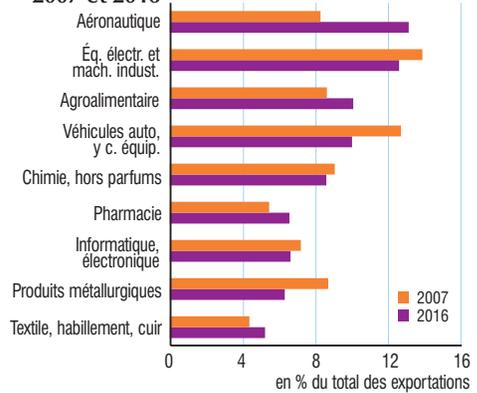
Champ : France, ensemble des biens produits.
Source : Douanes (données estimées CAF-FAB).

5. Commerce extérieur de biens et demande mondiale adressée à la France



Champ : France, commerce de biens.
Sources : Insee, comptabilité nationale ; direction générale du Trésor ; CPB (Bureau central de planification néerlandais).

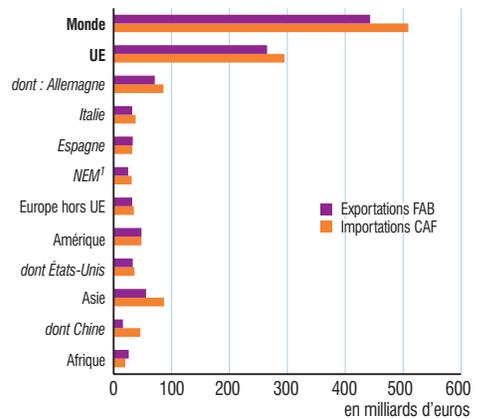
2. Parts des principaux produits exportés en 2007 et 2016



Champ : France hors Mayotte, ensemble des biens produits en 2007 ; France pour 2016.

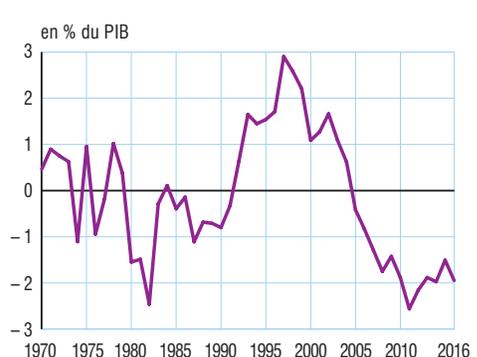
Source : Douanes (données estimées FAB).

4. Partenaires commerciaux en 2016



1. NEM : nouveaux États membres de l'UE (Roumanie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovaquie).
Source : Douanes (données estimées CAF-FAB, hors matériel militaire).

6. Solde de biens et services



Champ : France.
Source : Insee, comptabilité nationale.

3.2 Entreprises exportatrices

En 2015, 220 000 entreprises, soit 9 % de l'ensemble des entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal, ont déclaré un chiffre d'affaires à l'exportation de 630 milliards d'euros au total. Les deux tiers de celles de 250 salariés ou plus (soit 2 800 entreprises) sont exportatrices et réalisent 63 % du total des exportations (395 milliards d'euros). À l'opposé, 169 800 très petites entreprises, soit 8 % de celles de moins de 10 salariés (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal), sont à l'origine de 10 % du total des exportations (66 milliards d'euros).

Le chiffre d'affaires à l'exportation représente 29 % du chiffre d'affaires total pour les entreprises qui exportent. Ce **taux d'exportation** est plus élevé dans l'industrie (41 %) et les transports et l'entreposage (36 %). Le commerce présente un taux d'exportation plus faible mais le montant total de ses exportations (141 milliards d'euros) en fait le deuxième secteur exportateur. En particulier, 86 % des exportations du commerce sont portées par le commerce de gros dont le taux d'exportation des entreprises exportatrices est de 23 % ; en revanche, les taux d'exportation sont très faibles dans le commerce de détail (8 %) et le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (9 %).

Les exportations sont, pour l'essentiel, le fait d'un nombre restreint d'entreprises, 34 % sont portées par les 50 entreprises réalisant

les plus fortes exportations en 2015 et les 500 premières en concentrent 60 %. Si le taux d'exportation moyen des entreprises exportatrices est de 29 %, une majorité de celles-ci affichent des taux nettement plus faibles. La moitié des 169 800 entreprises exportatrices de moins de 10 salariés ont un taux d'exportation inférieur à 11 % (**médiane**). Ce taux médian est proche de celui des entreprises exportatrices de 250 salariés ou plus et près du double de celles de 10 à 249 salariés. Quelle que soit la taille de l'entreprise, un quart des entreprises exportatrices ont un taux situé entre 1 % et 2 % (1^{er} **quartile**), signe d'exportations marginales dans leur chiffre d'affaires. À l'opposé, un quart des entreprises de 1 à 9 salariés ou de 250 salariés ou plus ont une activité d'exportation prépondérante avec des taux d'exportation supérieurs à 50 % (3^e quartile). Parmi les plus petites entreprises, des sociétés du commerce de gros ou de petites structures légales portent les exportations d'un groupe plus important.

La forte concentration des exportations sur un nombre relativement réduit d'entreprises se traduit par une forte prépondérance des **firmes multinationales** (FMN) qui réalisent 87 % des exportations, dont 54 % pour celles **sous contrôle français**. Avec respectivement 36 et 45 milliards d'euros d'exportations, les **groupes franco-français** et les entreprises indépendantes françaises ont un poids faible face aux 550 milliards d'euros des firmes multinationales. ■

Définitions

Taux d'exportation, médiane, quartile, entreprise profilée, unité légale : voir *annexe Glossaire*.

Firme multinationale (FMN) : groupe ayant au moins une filiale à l'étranger.

Firme multinationale sous contrôle français (étranger) : firme multinationale dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française (étrangère).

Groupe franco-français : groupe de sociétés dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française et dont toutes les sociétés sont implantées en France.

Entreprises exportatrices 3.2

1. Entreprises exportatrices en 2015

	Nombre	en % de l'ensemble des entreprises	Chiffre d'affaires à l'export (en milliards d'euros)	Taux d'exportation moyen ¹ (en %)
Taille en ETP²				
0 à 9 salariés	169 836	7,7	66	34,1
10 à 249 salariés	47 365	33,0	170	25,3
250 salariés ou plus	2 765	66,2	395	30,3
Secteur				
Industrie	37 517	19,0	349	40,8
Commerce	76 694	14,9	141	18,5
Transports et entreposage	9 777	10,5	50	35,6
Services aux entreprises	43 639	9,3	53	31,4
Autres secteurs	52 339	4,9	36	15,4
Ensemble	219 966	9,3	630	29,1

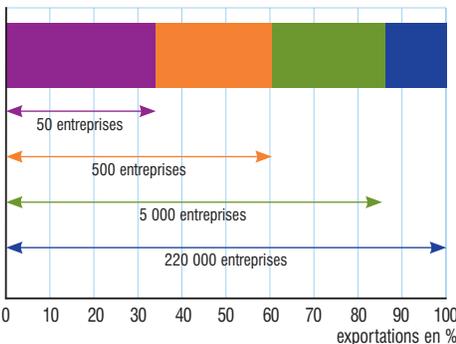
1. Taux d'exportation des entreprises exportatrices.

2. ETP : en équivalent temps plein.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

2. Concentration des entreprises exportatrices en 2015

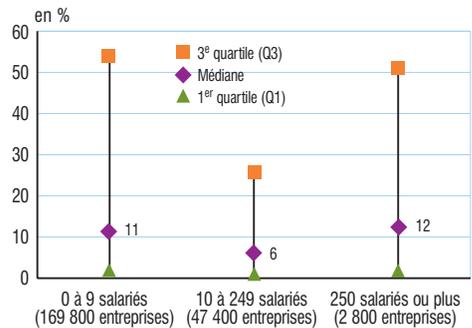


Champ : France, unités légales et entreprises profilées exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : les 50 entreprises portant les plus fortes exportations réalisent 34 % du chiffre d'affaires à l'export.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

3. Taux d'exportation des entreprises exportatrices en 2015

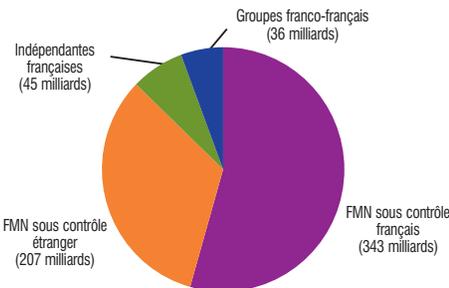


Champ : France, unités légales et entreprises profilées exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : parmi les unités de 250 salariés ou plus exportatrices, 25 % ont un taux d'export inférieur à 2 % (Q1), 50 % (médiane) inférieur ou supérieur à 12 % et 25 % (Q3) supérieur à 51 %.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

4. Répartition du CA à l'export selon le type de groupe en 2015

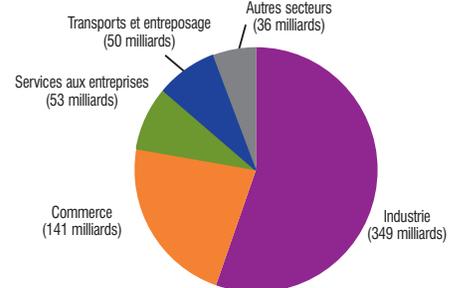


Champ : France, unités légales et entreprises profilées exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : 343 milliards du chiffre d'affaires à l'export sont réalisés par des entreprises dépendant d'une multinationale sous contrôle français.

Note : répartition selon l'appartenance des unités légales à un groupe. Source : Insee, É sane (données individuelles), enquête sur les liaisons financières entre sociétés (Lifi).

5. Répartition du CA à l'export selon le secteur en 2015



Champ : France, unités légales et entreprises profilées exportatrices, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : 349 milliards du chiffre d'affaires à l'export sont réalisés dans le secteur de l'industrie par des entreprises exportatrices.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

3.3 Mondialisation

Les entreprises françaises sont largement présentes au niveau international, aussi bien par leurs exportations que par leurs implantations à l'étranger. Symétriquement, la France est ouverte aux investissements étrangers et de nombreuses multinationales ont des filiales en France.

En 2014, les **firmes multinationales sous contrôle français**, hors secteur bancaire, contrôlent 37 000 filiales à l'étranger, dans plus de 190 pays. Elles réalisent à l'étranger plus de la moitié de leur chiffre d'affaires total mondial (54 %), pour un montant de 1 248 milliards d'euros. De même, 56 % de leurs effectifs sont à l'étranger. Au total, ces filiales à l'étranger emploient 5,5 millions de salariés.

Les **grandes firmes multinationales** françaises réalisent l'essentiel de cette activité à l'étranger : elles concentrent 83 % du chiffre d'affaires et 80 % des effectifs à l'étranger. Les firmes multinationales **de taille intermédiaire** réalisent 16 % du chiffre d'affaires et emploient 18 % des salariés à l'étranger. Celles **de taille PME** ne comptabilisent que 1 % du chiffre d'affaires et 2 % des salariés à l'étranger.

Les firmes multinationales de taille PME réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires en France, contrairement aux grandes firmes multinationales. Pour celles de taille intermédiaire, les chiffres d'affaires en France et à l'étranger sont quasiment équivalents. La moitié des firmes de taille PME implantées à l'étranger le sont dans au plus deux pays, contre quatre pays pour la moitié de celles de taille intermédiaire et au moins seize pays pour la moitié des grandes firmes multinationales sous contrôle français.

Symétriquement, en 2014, les **firmes multinationales sous contrôle étranger** emploient en France 1,7 million de salariés dans les secteurs principalement marchands non agricoles.

Le développement des **firmes multinationales** s'appuie sur d'importants **investissements directs étrangers** (IDE). En 2015, le stock d'investissements directs français à l'étranger représente 52 % du PIB de la France. Depuis 2005, il a été multiplié par 1,8, témoignant du gonflement du prix des actifs financiers et du développement à l'étranger des firmes multinationales sous contrôle français. Par rapport à la taille de l'économie française, les multinationales françaises investissent fortement à l'étranger : parmi les grandes économies, seuls le Royaume-Uni et le Canada présentent des ratios « stock d'investissements directs à l'étranger/PIB » plus élevés. Parallèlement, le stock d'investissement étranger en France représente 28 % du PIB en 2015. Il a été multiplié par 1,7 depuis 2005, traduisant la poursuite de l'ouverture aux investissements étrangers.

Si les implantations à l'étranger ont pris une grande importance dans l'internationalisation des entreprises, leur développement au niveau international passe aussi par les exportations. En 2016, les exportations de biens et de services aux entreprises représentent en France 27 % du PIB, contre environ 20 % au début des années 1990 (respectivement 30 % et 20 % pour les importations). Les services y tiennent une place croissante, mais qui reste minoritaire : le poids des services a plus que doublé en 25 ans, augmentant de 2,8 % à 6,0 % du PIB (moyenne des exportations et des importations). ■

Définitions

Firme multinationale : groupe ayant au moins une unité légale à l'étranger et une en France. Sa catégorie d'entreprises est déterminée sur son périmètre observé en France :

- **de taille PME** : elle occupe moins de 250 personnes (en équivalent temps plein) et réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros sur le territoire national ;
- **de taille intermédiaire** : elle n'appartient pas à la catégorie des PME, occupe moins de 5 000 personnes (en équivalent temps plein) et réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros sur le territoire national ;
- **grande firme multinationale** : n'est pas classée dans les catégories de taille précédentes.

Firme multinationale sous contrôle français (étranger) : firme multinationale dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française (étrangère).

Investissement direct étranger (IDE), **BMD4** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Les firmes multinationales françaises en 2014 : 5,5 millions de salariés employés hors de France », *Insee Focus* n° 85, mai 2017.
- « Commerce extérieur et implantations de firmes multinationales : des profils différents selon les pays », *Insee Première* n° 1558, juin 2015.

1. Effectifs et chiffre d'affaires à l'étranger des firmes multinationales françaises en 2014 selon leur taille

	Chiffre d'affaires consolidé ¹ réalisé par les firmes multinationales françaises à l'étranger ²		Effectifs salariés à l'étranger des firmes multinationales françaises		Nombre médian de pays étrangers d'implantation
	Montant (en milliards d'euros)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	
Grandes firmes multinationales	1 029	82,5	4 409	80,2	16
Firmes multinationales de taille intermédiaire	205	16,4	987	17,9	4
Firmes multinationales de taille PME	14	1,1	104	1,9	2
Ensemble	1 248	100,0	5 500	100,0	3

1. C'est la somme des chiffres d'affaires des unités légales de la firme, auquel on enlève le chiffre d'affaires réalisé entre filiales de la firme.

2. Il s'agit du chiffre d'affaires généré par les filiales présentes à l'étranger et non pas des ventes réalisées par la firme multinationale à l'étranger.

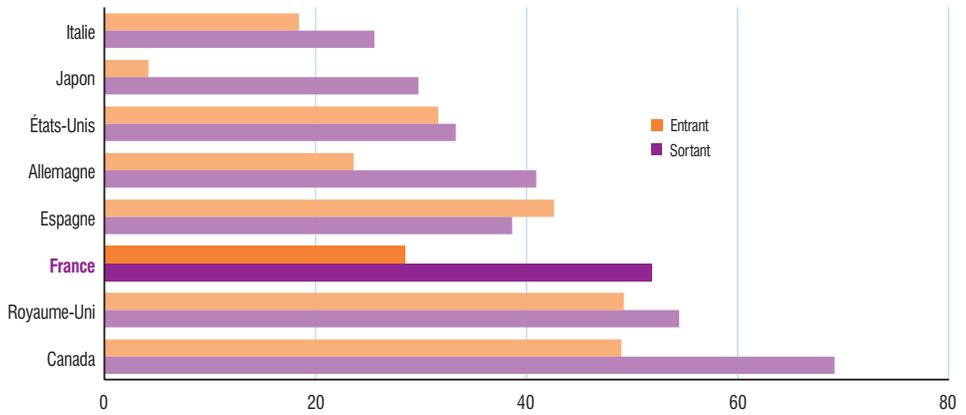
Champ : firmes multinationales françaises hors services non marchands et banques.

Lecture : la moitié des firmes multinationales françaises de taille intermédiaire est implantée dans au moins 4 pays étrangers.

Note : la somme des lignes peut être légèrement différente du total du fait des arrondis.

Source : Insee, *Ofats 2014*.

2. Stock d'investissement direct étranger entrant et sortant en 2015 selon le pays



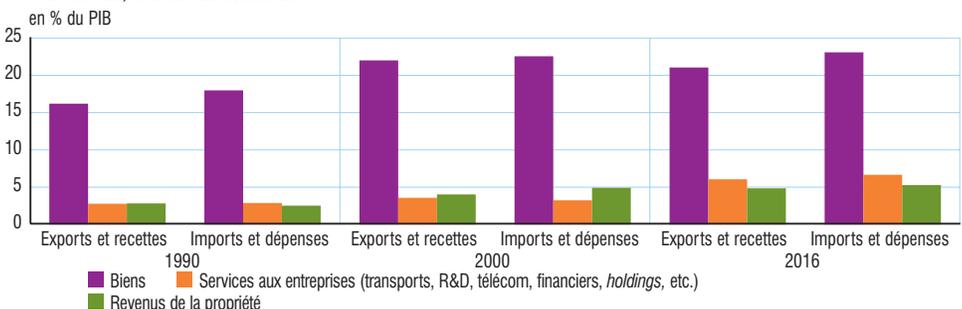
Champ : ensemble des secteurs.

Note : l'indicateur mesure en fin d'année le niveau total de l'investissement direct étranger. Le stock d'investissement direct sortant est la valeur des fonds propres investis par les investisseurs résidents d'un pays dans les entreprises de pays étrangers et des prêts nets qu'ils leur ont octroyés. Le stock d'investissement direct entrant est la valeur des fonds propres investis par les investisseurs étrangers dans les entreprises résidentes de l'économie déclarante et des prêts nets qu'ils leur ont octroyés.

Statistique d'investissement direct étranger selon la définition de référence de l'OCDE, 4^e édition (BMD4).

Source : OCDE, *d'après les données nationales*.

3. Commerce extérieur de biens, de services, revenus de la propriété reçus du (respectivement versés au) reste du monde



Source : Insee, *comptes nationaux*.

3.4 Firmes multinationales

En France, en 2014, près d'un salarié en équivalent temps plein (ETP) sur deux des entreprises des secteurs marchands hors agriculture et banques travaille dans une **entreprise multinationale**, soit 6,1 millions de salariés. Parmi eux, 1,7 million sont employés dans une **entreprise multinationale sous contrôle étranger**. En regard, à l'étranger, les **entreprises multinationales sous contrôle français** emploient 5,5 millions de salariés (hors agriculture et banques).

À l'étranger, 38 % des effectifs des firmes multinationales sous contrôle français sont situés dans l'Union européenne (UE). Les filiales au Royaume-Uni, en Allemagne, Espagne et Italie représentent 60 % des effectifs des firmes multinationales sous contrôle français dans l'UE. Au niveau mondial, les États-Unis restent l'implantation la plus importante devant le Brésil et la Chine.

Plus de 60 % des salariés des firmes multinationales sous contrôle français qui travaillent à l'étranger sont employés dans l'industrie (2,1 millions de salariés) ou le commerce (1,3 million). L'industrie domine au Mexique (62 % des salariés), en République tchèque, en Allemagne et en Roumanie. En revanche, les implantations françaises sont orientées majoritairement vers les services marchands aux Pays-Bas (73 % des salariés), en Inde, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Le Brésil, la Chine et la Russie se distinguent par une part prépondérante de salariés du commerce dans les firmes sous contrôle français (entre 46 % et 54 % des salariés y travaillent).

Dans l'industrie, 40 % de l'ensemble des salariés des firmes multinationales sous contrôle

français travaillent en France. Ils sont un tiers dans le commerce. C'est dans l'hébergement et restauration que cette proportion est la plus faible, avec moins d'un quart des salariés des multinationales françaises qui travaillent sur le territoire national. Dans le secteur des transports et entreposage, la situation est inverse avec deux fois plus de salariés en France qu'à l'étranger.

En France, les firmes multinationales sous contrôle étranger proviennent d'un nombre concentré de pays, au premier rang desquels les États-Unis (plus de 20 % des effectifs de ces firmes en France), puis l'Allemagne, le Benelux, le Royaume-Uni et la Suisse. 61 % des salariés en France de multinationales étrangères sont sous le contrôle de centres de décision situés dans l'Union européenne.

En 2014, en France, autour des deux tiers des salariés (en ETP) des secteurs de l'industrie, de l'information et communication et des transports et entreposage sont employés par des multinationales. Ils sont un peu plus d'un quart dans l'hébergement et restauration et dans la construction. Les multinationales sous contrôle étranger sont principalement présentes dans l'industrie (qui emploie 40 % de leurs salariés en France) et le commerce (26 %) et, dans une moindre mesure, dans les services aux entreprises (12 %). Les multinationales sous contrôle français sont aussi fortement présentes dans ces trois secteurs (respectivement 33 %, 16 % et 10 % des effectifs), ainsi que dans les transports et entreposage (15 %). ■

Définitions

Firme multinationale : groupe ayant au moins une unité légale à l'étranger et une en France.

Firme multinationale sous contrôle français (étranger) : firme multinationale dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société française (étrangère).

Pour en savoir plus

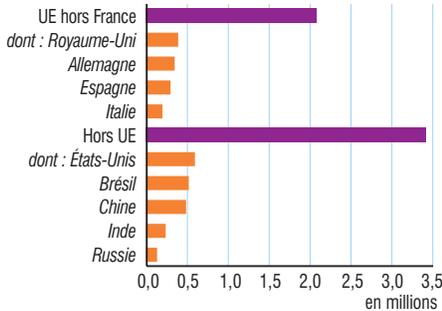
- « Les groupes français multinationaux en 2014 : 5,5 millions de salariés employés hors de France », *Insee Focus* n° 85, septembre 2017.
- « Dans l'économie marchande, un salarié sur huit travaille dans une firme sous contrôle étranger », *Insee Première* n° 1611, juillet 2016.
- « Commerce extérieur et implantations de firmes multinationales : des profils différents selon les pays », *Insee Première* n° 1558, juin 2015.

1. Multinationales sous contrôle français dans le monde en 2014

	Total à l'étranger	dont UE
Chiffre d'affaires consolidé (en milliards d'euros) ¹	1 248,0	563,0
Effectifs en ETP (en millions)	5,5	2,1
Nombre de filiales (en milliers)	36,9	17,3
Part du CA consolidé (en %)	54,4	35,0
Part des effectifs (en %)	56,4	32,8
Part des filiales (en %)	49,7	31,7

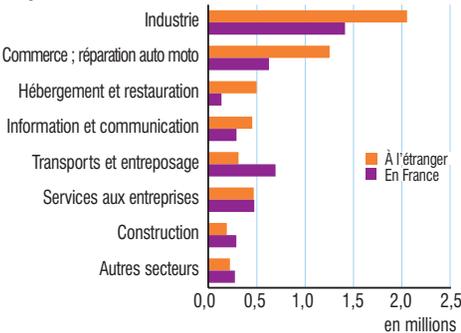
1. Somme des chiffres d'affaires des unités légales d'un groupe, auquel on enlève le chiffre d'affaires réalisé entre filiales du groupe.
 Champ : groupes français hors services non marchands et banques, ayant au moins une filiale implantée hors de France.
 Source : Insee, enquête Ofats.

3. Effectifs à l'étranger des filiales des multinationales sous contrôle français par pays en 2014



Champ : groupes français hors services non marchands et banques, ayant au moins une filiale implantée hors de France.
 Lecture : les filiales des multinationales sous contrôle français comptent 349 000 salariés équivalent temps plein en Allemagne.
 Source : Insee, enquête Ofats.

5. Effectifs à l'étranger et en France des multinationales sous contrôle français, par secteur des filiales, en 2014



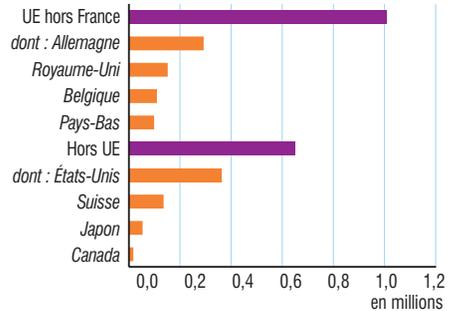
Champ : groupes français hors services non marchands et banques, ayant au moins une filiale implantée hors de France.
 Lecture : les filiales du secteur de l'industrie des multinationales sous contrôle français comptent 1,4 million de salariés en France et 2,1 millions à l'étranger.
 Source : Insee, enquête Ofats.

2. Multinationales et autres entreprises en France en 2014

	Effectifs salariés France (en millions) au 31/12	Nombre d'entreprises ¹	Nombre d'unités légales
Multinationales sous contrôle étranger	1,7	19 331	25 302
Multinationales sous contrôle français	4,5	8 098	51 868
Ensemble des multinationales	6,1	27 429	77 170
Groupes français sans filiale à l'étranger	2,7	67 824	194 902
Unités légales indépendantes	4,2	4 135 193	4 135 193
Ensemble	12,9	4 230 446	4 407 265

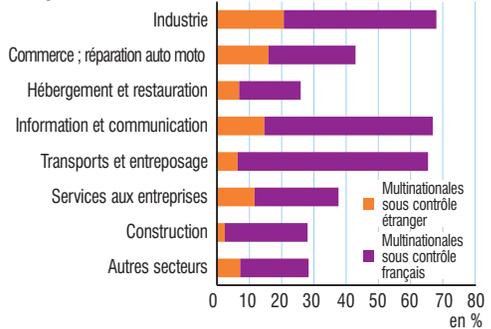
1. Entreprises ou groupes.
 Champ : groupes français hors services non marchands, agriculture et banques.
 Source : Insee, Lifi, I-FATS, Esane.

4. Effectifs en France des multinationales sous contrôle étranger par pays en 2014



Champ : groupes étrangers hors services non marchands et banques.
 Lecture : les multinationales allemandes comptent 294 000 salariés en France.
 Source : Insee, Lifi, I-FATS, Esane.

6. Poids en France des différents types de multinationales dans les effectifs en ETP, par secteur en 2014



Champ : groupes français hors services non marchands, agriculture et banques.
 Lecture : dans le secteur de l'industrie en France, 68 % des salariés (en ETP) sont employés par des multinationales : 21 % par des multinationales sous contrôle étranger et 47 % par des multinationales sous contrôle français. Les autres sont employés par des groupes franco-français ou des entreprises indépendantes.
 Source : Insee, Lifi, I-FATS, Esane.

3.5 Compétitivité

Entre 2012 et 2016, la part de marché des exportations françaises dans les exportations mondiales de biens reste stable à 3,1 %. Elle s'était repliée régulièrement entre 2003 et 2012 (- 2 points), deux éléments principaux expliquant cette érosion : la montée en puissance de la Chine et des autres pays émergents, et la compétitivité-prix. De façon sous-jacente, cette évolution est aussi déterminée par des facteurs coûts (coûts salariaux, importations, coût du capital, etc.) et des facteurs hors-prix (gamme, qualité des produits, service après-vente, dépenses de « développement » pour la recherche et développement, formation, etc.).

L'Allemagne, qui avait perdu des parts de marché de 2004 à 2012, a regagné 0,8 point entre 2013 et 2016. Elle était le principal pays de l'OCDE à avoir le mieux résisté face à l'expansion des grands pays émergents avant la crise. Ainsi, la Chine a connu une croissance continue et a plus que triplé sa part de marché entre 2000 et 2015, mais recule en 2016 (- 0,6 point). Le Royaume-Uni a stabilisé sa position et les États-Unis ont regagné des parts depuis 2013.

Le **taux de change effectif réel** de la France vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux s'est légèrement apprécié en 2016, de + 0,5 % en moyenne annuelle, après une forte dépréciation de - 4,7 % en 2015. Cette légère hausse en termes réels reflète avant tout une appréciation du taux de change effectif nominal (+ 1,4 % en 2016 après - 3,9 % en 2015), compensée en partie par une progression des prix à la consommation en France inférieure à celle de ses partenaires. La devise européenne s'est fortement dépréciée face au yen (- 10,3 % en moyenne annuelle) et très légèrement face au dollar (- 0,3 %) mais elle s'est très largement appréciée par rapport à la livre (+ 12,8 %). Par ailleurs, l'évolution du taux de change effectif de la France reste limitée compte tenu de l'importante proportion des échanges avec

les partenaires de la zone euro dans le total des échanges français.

La **compétitivité-coût** de la France, mesurée par rapport à ses partenaires de l'OCDE et en incluant l'effet du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE), recule très légèrement en 2016 : - 0,4 % en moyenne annuelle, après une forte progression en 2015 (+ 5,9 %).

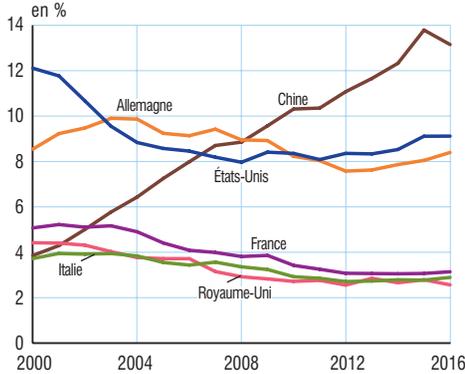
De même, après s'être améliorée en 2015, la **compétitivité-prix** de la France se dégrade en 2016 (- 1,6 % après + 3,2 %) mais progresse au total de 7,7 % depuis 2008. La dégradation de la compétitivité-prix en 2016, plus forte que celle de la compétitivité-coût, témoigne d'un moindre effort de marge relatif des entreprises exportatrices françaises. Cette amélioration des marges à l'exportation en 2016, supérieure en France à celle de ses principaux partenaires commerciaux, pourrait, si elle se prolonge, permettre aux entreprises françaises d'investir davantage que leurs concurrents dans les facteurs hors-prix de la compétitivité.

En France, la productivité apparente du travail de l'ensemble de l'économie, mesurée en PIB par heure travaillée, évolue entre 2010 et 2015 à un rythme proche de la période 2002 à 2007, à l'image de l'Italie. La France se situe toutefois à un niveau voisin de 1 % de croissance annuelle, alors que la productivité apparente du travail est quasiment stable en Italie. Les États-Unis et le Royaume-Uni, qui avaient des évolutions annuelles proches de 2 % avant la crise, peinent à retrouver ce dynamisme sur la période 2010 à 2015 (+ 0,3 % par an en moyenne). Le Japon n'a pas retrouvé ses niveaux de 2002 à 2007 mais reste néanmoins au-dessus des autres grands pays de l'OCDE depuis 2010. C'est l'Espagne qui affiche la croissance de la productivité la plus forte sur la période récente ; elle s'est nettement redressée avec l'apurement de la bulle et des secteurs peu productifs et la réduction d'une partie de la main-d'œuvre. ■

Définitions

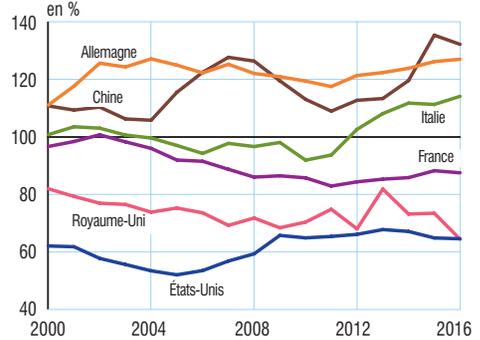
Taux de change effectif réel, compétitivité-coût, compétitivité-prix, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) : voir *annexe Glossaire*.

1. Parts de marché dans les exportations mondiales de marchandises



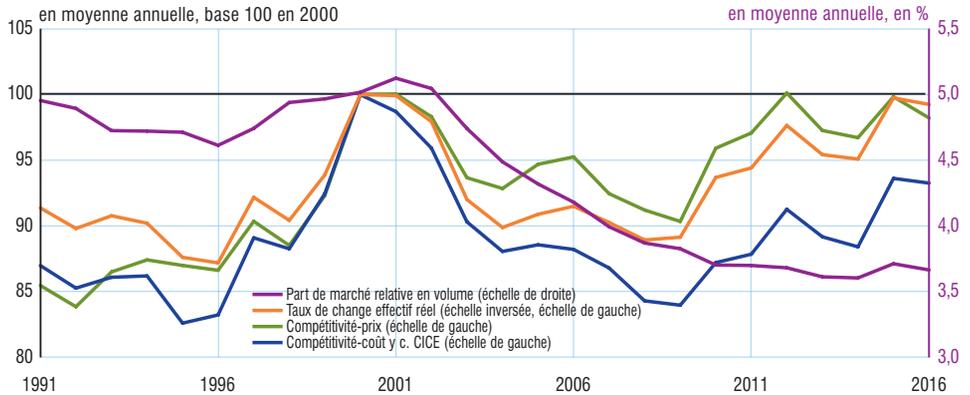
Source : OMC.

2. Taux de couverture du commerce extérieur de marchandises par pays



Note : taux de couverture : exports (FAB) / imports (CAF). 100 % signifie que les exportations sont égales aux importations ; au-dessus (au-dessous) de ce seuil, les exportations sont supérieures (inférieures) aux importations.
Source : OMC.

3. Compétitivité, taux de change effectif réel et part de marché de la France dans l'OCDE



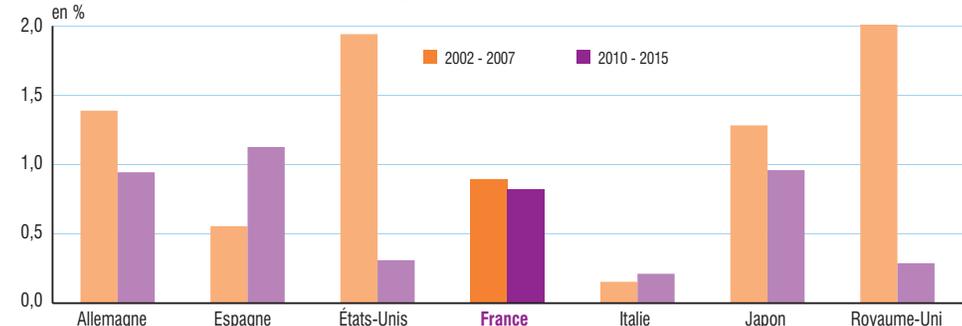
Champ : France.

Lecture : une hausse du taux de change effectif réel (échelle inversée) correspond à une dépréciation ; une hausse de la compétitivité correspond à une amélioration.

Note : la compétitivité-coût est calculée à partir des coûts salariaux unitaires (ratio entre les coûts salariaux et la valeur ajoutée en volume). Dans le cas de la France, les effets du CICE ont été intégrés dans le calcul des coûts salariaux.

Sources : OCDE, direction générale du Trésor.

4. Évolution annuelle moyenne du PIB par heure travaillée



Source : OCDE.

3.6 Investissement

En 2015, l'investissement corporel brut hors apports des entreprises des secteurs principalement marchands non financiers et non agricoles s'élève à 183,5 milliards d'euros. Il progresse de 3,5 % après + 1,4 % l'année précédente et des baisses en 2012 et 2013.

Les secteurs qui investissent le plus sont l'industrie (52 milliards d'euros), dont 17 milliards dans l'énergie, puis l'immobilier, les services aux entreprises, les transports, le commerce et l'information et communication avec notamment le secteur de la téléphonie. Dans l'industrie, l'industrie manufacturière cumule 30 milliards d'investissements grâce notamment à l'agroalimentaire (7 milliards), la fabrication de matériel de transports (5 milliards), la métallurgie (3 milliards) et l'industrie chimique (3 milliards).

En 2015, sur les 2,4 millions d'entreprises (hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal) des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, 1,1 million ont réalisé des investissements, soit 46 % des entreprises. Une faible proportion de petites unités investissent : 29 % des entreprises parmi les 1,3 million d'unités qui n'emploient aucun salarié et 61 % parmi les 1,0 million d'unités comptant de 1 à 9 salariés. En revanche, les plus grosses structures investissent presque toutes : 90 % des sociétés de 10 à 249 salariés et 96 % de celles de 250 salariés ou plus. Ces proportions sont structurelles et évoluent peu, elles étaient du même ordre les années précédentes. Si un entrepreneur individuel peut se permettre, notamment pour certains métiers de services, de n'investir que rarement après son installation, cette situation n'est pas soutenable pour les plus grosses structures pour lesquelles les investissements sont une nécessité.

Les montants investis par les petites entreprises sont faibles, en lien avec le niveau de leur activité. Pour un quart des entreprises

sans salarié ayant investi, l'investissement est inférieur à 1 000 euros, et pour une sur deux il est inférieur à 3 100 euros. Le montant investi médian des entreprises de 1 à 9 salariés est 1,8 fois supérieur à celui des unités non employeuses ; celui des unités de 10 à 249 salariés l'est près de douze fois plus. Pour les entreprises de 250 salariés ou plus, le montant médian de l'investissement s'élève à plus de 2,2 millions d'euros.

Ainsi, l'investissement en France est concentré sur un nombre relativement faible d'entreprises : 2,1 % des entreprises ayant investi, réalisant chacune un investissement supérieur à 500 000 euros, sont à l'origine de 86 % du montant total de l'investissement des secteurs principalement marchands, non agricoles et non financiers. À l'opposé, 650 000 entreprises réalisent un investissement inférieur à 10 000 euros, pour 1 % du total de l'investissement corporel brut hors apports.

Les **taux d'investissement** des entreprises non financières issus des comptes nationaux annuels sont orientés à la hausse en 2015 dans la zone euro (19 pays), et notamment en Espagne, en France et au Royaume-Uni. Ils reculent en Allemagne et en Italie. La récession de 2009 avait entraîné une forte baisse des taux d'investissement ; en 2015, seule la France et le Royaume-Uni ont retrouvé un niveau proche de celui de 2008, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie sont toujours en retrait (respectivement - 1,9, - 2,7 et - 3,2 points).

Les taux d'investissement varient selon les pays en raison notamment de la structure des économies nationales. Ainsi, le taux particulièrement élevé de l'Espagne jusqu'en 2007 tenait au poids de l'immobilier. L'investissement y chute ensuite considérablement avec l'éclatement de la « bulle immobilière » jusqu'en 2009, il repart ensuite à la hausse depuis 2012. ■

Définitions

Taux d'investissement, médiane, quartile : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

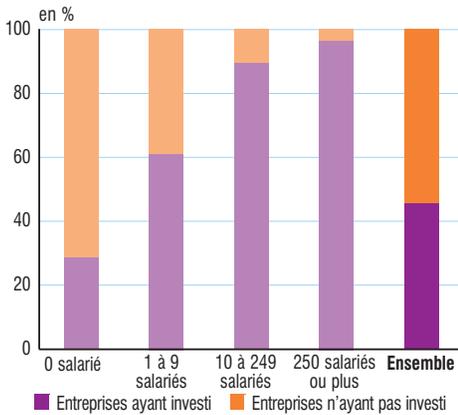
- « 11 400 sociétés concentrent 75 % de l'investissement », *Insee Focus* n° 32, juillet 2015.

1. Investissements et taux d'investissement en 2015

	en milliards d'euros		
	Investissements corporels bruts hors apports	Valeur ajoutée hors taxes	Taux d'investissement (en %)
Industrie	52,0	265,5	19,6
<i>dont industrie manufacturière</i>	30,0	223,3	13,4
Construction	6,6	85,6	7,7
Commerce de gros, de détail, automobile et motocycle	18,3	208,8	8,8
Transports, entreposage	23,0	86,9	26,5
Hébergement et restauration	7,3	39,5	18,4
Information et communication	9,3	83,9	11,0
Activités immobilières	38,4	45,2	84,9
Autres services principalement marchands	28,7	193,6	14,8
Ensemble des secteurs d'activité	183,5	1 009,0	18,2

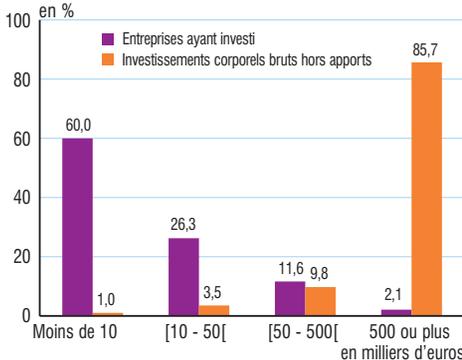
Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.
Source : Insee, Esane.

2. Répartition des entreprises selon leur taille et leur investissement en 2015



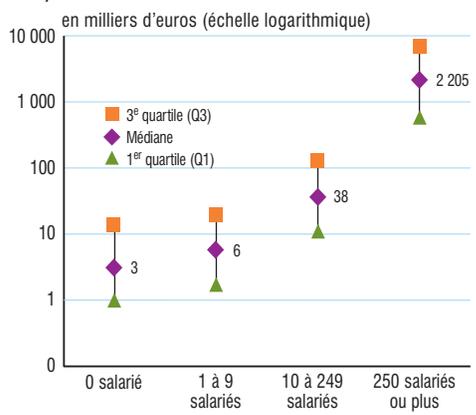
Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
Source : Insee, Esane (données individuelles).

4. Répartition des entreprises ayant investi selon le montant de leur investissement en 2015



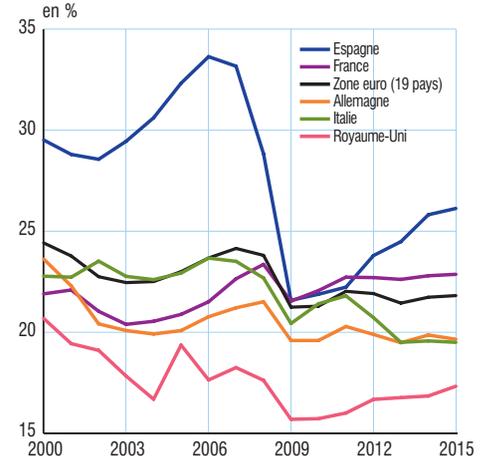
Champ : France, entreprises profilées et unités légales ayant investi des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
Lecture : 2,1 % des entreprises profilées et unités légales ayant investi ont réalisé chacune un investissement de plus de 500 000 euros en 2015, leurs investissements représentent 85,7 % de l'investissement total.
Source : Insee, Esane (données individuelles).

3. Dispersion de l'investissement des entreprises ayant investi en 2015



Champ : France, entreprises profilées et unités légales ayant investi des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.
Source : Insee, Esane (données individuelles).

5. Taux d'investissement des entreprises non financières



Champ : secteurs des entreprises non financières.
Source : Eurostat, comptes de secteurs annuels.

3.7 TIC et commerce électronique

En 2016 en France, 68 % des sociétés de 10 personnes ou plus possèdent un site *web*, contre 77 % dans l'Union européenne à 28 (UE). Cet écart n'est dû qu'aux sociétés de 10 à 49 personnes : en France, 65 % d'entre elles ont un site *web* ou une page d'accueil (63 % en 2015), contre 74 % au niveau européen (72 % en 2015). En revanche, parmi les sociétés de 50 personnes ou plus, neuf sur dix en ont un, en France comme en Europe.

En 2016 en France, 36 % des sociétés de 10 personnes ou plus disposent d'un profil, d'un compte ou d'une licence d'utilisateur pour accéder à un ou plusieurs **médias sociaux**, après 30 % en 2015. L'usage des médias sociaux reste toutefois inférieur à celui des sociétés de l'UE : 45 % les utilisent en 2016, après 39 % en 2015.

Les réseaux sociaux demeurent le type de média social le plus utilisé devant les blogs, les sites *web* de contenu multimédia et les *wikis*. Leur usage s'est fortement développé puisqu'en 2016, 35 % des sociétés de 10 personnes ou plus s'en servent, soit deux fois plus qu'en 2013.

En 2016, parmi les sociétés de 10 personnes ou plus implantées en France, 17 % achètent des services de **cloud computing**, contre 12 % en 2014. En France, le recours au *cloud* payant demeure moins répandu qu'au niveau européen (21 % en 2016). Les plus grandes sociétés, celles de 250 personnes ou plus, sont les plus nombreuses à l'utiliser et leur recours s'est fortement accru entre 2014 et 2016. 48 % d'entre elles sont utilisatrices en 2016, après 36 % en 2014. Le secteur de l'information-communication reste le plus consommateur de *cloud* payant : en 2016, 51 % des sociétés de ce secteur achètent ces services. Le stockage de fichiers et la messagerie deviennent les services les plus fréquemment consommés mais les services de niveau avancé (logiciels de gestion de la relation client, logiciels de comptabilité et puissance de calcul) sont davantage achetés qu'en 2014.

Définitions

Médias sociaux : les médias sociaux désignent quatre types d'applications Internet : les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Xing, Viadeo, Yammer, Google+, etc.), les blogs d'entreprise ou micro-blogs (Twitter, Present.ly, etc.), les sites *web* de partage de contenu multimédia (Youtube, Flickr, Picasa, Slideshare, etc.) et les *wikis* et outils de partage de la connaissance.

Ventes ou achats par voie électronique : ventes ou achats *via* un site *web* ou *via* d'autres réseaux informatiques de type EDI. **Cloud computing (informatique en nuage), big data (données massives)** : voir annexe Glossaire.

Pour en savoir plus

- « Les TIC et le commerce électronique en 2016 – enquête TIC auprès des entreprises », *Insee Résultats – Économie*, avril 2017.
- « Cloud computing, big data : de nouvelles opportunités pour les entreprises », *Insee Première* n° 1643, mars 2017.

Le recours au *cloud* privé, *via* des serveurs dédiés à une seule société, augmente au détriment des serveurs partagés entre plusieurs sociétés clientes.

Par ailleurs, en 2015, 11 % des sociétés ont traité des **données massives (big data)**. Le traitement de ce type de données est davantage pratiqué par les grandes sociétés. Parmi celles de 250 personnes ou plus, 24 % ont exploité des *big data* contre 14 % pour celles de 20 à 249 personnes et 9 % pour celles de 10 à 19 personnes. Près des deux tiers de ces sociétés exploitent des données géolocalisées, surtout dans les transports et la construction. Un tiers des sociétés utilisatrices exploitent des données issues des médias sociaux, principalement dans l'hébergement-restauration et l'information-communication.

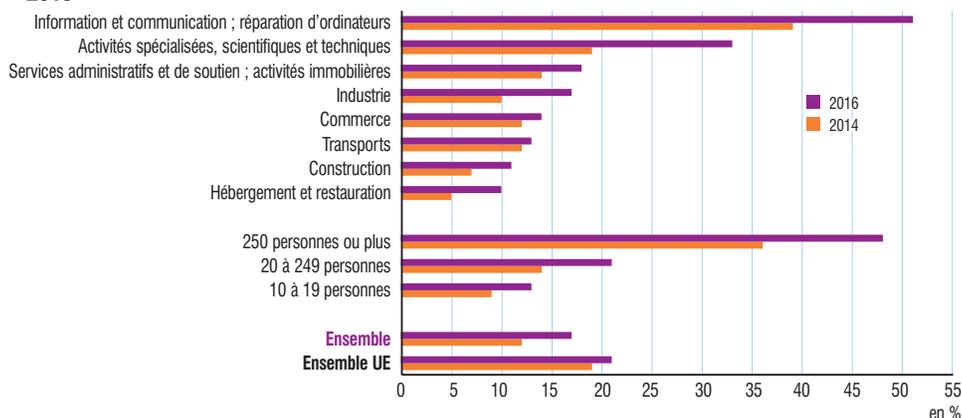
Les finalités de traitement sont multiples et réparties de façon équilibrée. Pour 38 % des sociétés réalisant des analyses de *big data*, le but est d'optimiser des processus internes de production de biens ou de fourniture de services. Pour également 38 %, il s'agit de développer ou d'améliorer des biens ou services. Enfin, 35 % cherchent à améliorer le marketing ou la gestion des ventes. Les trois quarts des sociétés qui exploitent des *big data* font réaliser certains traitements par leurs employés.

En 2015 comme en 2014, 16 % des sociétés de 10 personnes ou plus ont reçu des commandes *via* un site *web* et 8 % en ont reçu *via* d'autres réseaux de type EDI (échange de données informatisé). Au total, une société sur cinq a reçu des **commandes par voie électronique**. Ces ventes électroniques représentent 17 % du total du chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés. Bien que pratiquées par deux fois moins d'entreprises, les ventes *via* des réseaux de type EDI représentent un chiffre d'affaires deux fois plus important. Elles concernent principalement l'industrie, les transports et le commerce.

En définitive, qu'elles vendent ou non en ligne, trois sociétés sur dix effectuent plus de 1 % de leurs achats par voie électronique. ■

TIC et commerce électronique 3.7

1. Sociétés utilisatrices de services payants de *cloud computing* en France et dans l'UE en 2014 et 2016



Lecture : en 2014, 39 % des sociétés de l'information-communication et réparation d'ordinateurs consommaient des services de *cloud computing* payants. En 2016, 51 % de ces sociétés en consomment.

Champ : sociétés de 10 personnes ou plus implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Sources : Eurostat ; Insee, enquêtes TIC 2014 et TIC 2016.

2. Sociétés utilisatrices de *big data* et sources utilisées en 2015

	Sociétés utilisatrices de <i>big data</i>	Sources utilisées par les sociétés qui procèdent à l'analyse de <i>big data</i>			
		Géolocalisation	Médias sociaux	Objets connectés/capteurs	Autres
Transports	25	92	7	20	4
Information et communication ; réparation d'ordinateurs	23	33	64	38	26
Services administratifs et de soutien ; activités immobilières	13	75	34	14	8
Construction	11	89	13	14	4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	11	43	43	36	18
Commerce	9	50	34	35	8
Hébergement et restauration	9	49	76	25	16
Industrie	8	51	25	46	10
Ensemble	11	62	32	29	10

Champ : sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Lecture : 25 % des sociétés du transport exploitent des *big data* ; parmi elles, 92 % exploitent des données de sources géolocalisées.

Source : Insee, enquête TIC 2016.

3. Commerce électronique en 2015

	Part des sociétés qui ont reçu des commandes via...		Part des ventes dans le chiffre d'affaires total via...		Part des sociétés dont le montant des achats électroniques représente au moins 1 % des achats totaux
	... un site <i>web</i> ¹	... d'autres réseaux (type EDI)	... un site <i>web</i>	... d'autres réseaux (type EDI)	
	Industrie	12	14	4	
Construction	4	2	0	1	20
Commerce	24	11	5	10	33
Transports	14	13	11	11	22
Hébergement et restauration	33	2	11	1	27
Information et communication ; réparation d'ordinateurs	21	5	10	5	52
Services administratifs et de soutien ; activités immobilières	10	4	5	3	28
Activités spécialisées scientifiques et techniques	8	4	1	4	38
Ensemble	16	8	5	12	29

1. Cette part est moins élevée que celle des sociétés proposant la vente *via* des sites *web*, ces dernières pouvant par exemple le faire *via* des sites revendeurs et ne recevant pas directement les commandes.

Champ : sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, enquête TIC 2016.

3.8 TIC et commerce électronique dans les TPE

Si le monde des entreprises est aujourd'hui largement équipé en technologies de l'information et de la communication (TIC), les différences restent importantes selon la taille des entreprises. Ainsi, ces technologies sont moins répandues parmi les **TPE**, c'est-à-dire ici les entreprises occupant moins de 10 personnes et réalisant moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel. Fin 2016, 19 % d'entre elles ne disposent pas d'un accès à Internet. Par comparaison, quasiment toutes les sociétés occupant 10 personnes ou plus sont connectées à Internet, même les plus petites d'entre elles (10 à 19 personnes). Les TPE rattrapent progressivement leur retard : en 2012, 27 % d'entre elles n'avaient pas accès à Internet.

Même si l'écart entre les TPE et les sociétés de plus grande taille se réduit, il est encore important dans certains secteurs dont le cœur de métier est éloigné des TIC. Ainsi, en 2016, seuls 61 % des TPE de l'hébergement et de la restauration possèdent un accès à Internet, malgré une progression de 12 points depuis 2012. Les activités de services administratifs et de soutien se distinguent par une faible évolution de l'accès à Internet entre 2012 et 2016 : elles sont encore plus d'un quart à ne pas être connectées.

En revanche, les TPE des secteurs de l'information, de la communication et des activités spécialisées, scientifiques et techniques sont presque toutes équipées d'ordinateurs connectés à Internet.

Fin 2016, 27 % des TPE dispose d'au moins un compte sur un **média social** (contre 36 % des sociétés de 10 personnes ou plus). De plus, un tiers des TPE a un site *web* contre deux tiers des sociétés de 10 personnes ou plus. Les TPE employeuses (de 2 à 9 personnes) sont, en proportion, deux fois plus nombreuses à disposer d'un site *web* que les TPE non employeuses.

Les TPE reçoivent rarement des commandes *via* un site *web* : seulement 6 % d'entre elles ont effectué des **ventes en ligne** lors du dernier exercice comptable contre 16 % des sociétés de 10 personnes ou plus. Cet écart s'est creusé entre 2012 et 2016.

Les causes de non-recours des TPE à la vente en ligne sont diverses et similaires à celles des sociétés plus grandes : 43 % des TPE possédant un ordinateur déclarent que les biens ou les services proposés par leur entreprise sont inadaptés à la vente en ligne. Les TPE invoquent aussi plusieurs autres obstacles. Le coût de la mise en place des ventes *web* est un frein pour 25 % des TPE ayant un ordinateur. Les problèmes d'ordre logistique et ceux liés au paiement par Internet sont cités par respectivement 19 % et 17 % d'entre elles.

Enfin, plus d'une TPE non employeuse sur trois a effectué des achats en ligne. C'est moins que les TPE de 2 à 9 personnes, qui sont plus de la moitié à effectuer des achats en ligne, comme dans les sociétés de plus grande taille. Ces proportions d'achats en ligne par les TPE ont doublé entre 2012 et 2016. ■

Définitions

TPE : sont appelées ici « très petites entreprises » les unités légales de moins de 10 personnes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 millions d'euros, hors auto-entrepreneurs. Cette définition est simplifiée par rapport à la définition statistique retenue dans la loi de modernisation de l'économie (décret n° 2008-1354 de décembre 2008) qui prend aussi en compte le total de bilan (inférieur à 2 millions d'euros) et les liens financiers éventuels en appliquant les différents seuils au groupe dont relève l'unité légale lorsqu'il existe (appartenance ou non à un groupe).

Média social : applications ou plateformes de communications permettant d'échanger en ligne avec les clients, les fournisseurs, les partenaires ou au sein de l'entreprise. Sont inclus les réseaux sociaux, les micro-blogs, les *wikis*, etc.

Ventes ou achats en ligne : ventes ou achats *via* un site *web*. La commande est réalisée en ligne, indépendamment du mode de paiement et du mode réception de la commande.

Pour en savoir plus

- « Les TIC et le commerce électronique dans les entreprises en 2016 – enquête TIC auprès des entreprises », *Insee Résultats*, avril 2017.

TIC et commerce électronique dans les TPE 3.8

1. Proportion d'entreprises par secteur possédant un accès à Internet

	TPE (2016)			TPE (2012)	Sociétés d'au moins 10 personnes (2016)
	Non employeuses (1 personne)	Employeuses (2 à 9 personnes)	Ensemble	Ensemble	Ensemble
	en %				
Industrie ¹	73	82	78	62	99
Construction	82	93	88	75	100
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	65	93	78	71	99
Transports et entreposage	70	90	76	64	100
Hébergement et restauration	48	67	61	49	98
Information et communication ; réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication	91	99	94	94	100
Activités spécialisées, scientifiques et techniques ²	94	99	95	87	100
Activités de services administratifs et de soutien ; activités immobilières	62	90	73	70	99
Ensemble	75	88	81	72	99

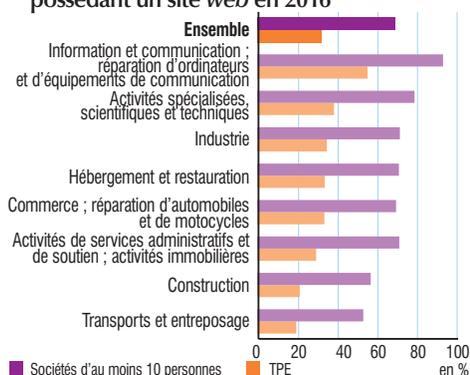
1. Industrie : « industrie manufacturière », « production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné », « production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution ».

2. Hors activités vétérinaires.

Champ : TPE (hors auto-entrepreneurs) et sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Source : Insee, enquêtes TIC 2016, TIC-TPE 2016 et TIC-TPE 2012.

2. Proportion d'entreprises par secteur possédant un site web en 2016

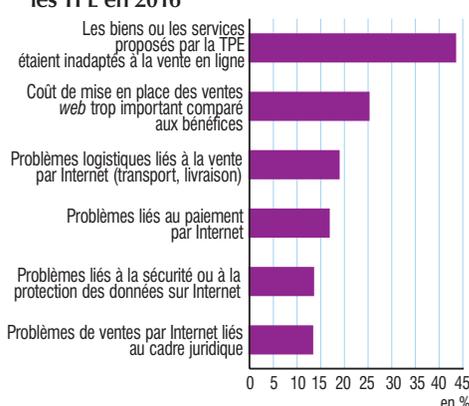


Champ : TPE (hors auto-entrepreneurs) et sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Note : par convention, on considère qu'une entreprise qui n'a pas d'ordinateur, tablette ou smartphone n'a pas non plus de site web.

Source : Insee, enquêtes TIC 2016 et TIC-TPE 2016.

3. Limites et obstacles à la vente en ligne pour les TPE en 2016



Champ : TPE (hors auto-entrepreneurs) implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, déclarant posséder au moins un ordinateur, tablette ou smartphone.

Source : Insee, enquête TIC-TPE 2016.

4. Équipements en TIC et pratiques des entreprises en 2016

	TPE			Sociétés d'au moins 10 personnes	
	Non employeuses (1 personne)	Employeuses (2 à 9 personnes)	Ensemble	10 à 19 personnes	Ensemble
	en %				
Ordinateur	77	90	83	100	100
Accès à Internet	75	88	81	99	99
Connexion à Internet haut débit mobile	51	54	52	55	62
Site web	23	43	32	61	68
Site ou application mobile	7	13	10	14	17
Usage de médias sociaux	24	32	27	33	36
Publicité sur Internet	9	19	14	17	18
Ventes web	5	8	6	13	16
Achats web	38	53	45	51	53

Champ : TPE (hors auto-entrepreneurs) et sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers.

Note : par convention, on considère qu'une entreprise qui n'a pas d'ordinateur, tablette ou smartphone n'a pas l'usage des autres équipements TIC et ne commerce pas en ligne.

Source : Insee, enquêtes TIC 2016 et TIC-TPE 2016.

3.9 Recherche et développement

En 2015, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées en France s'établit à 31,8 milliards d'euros. Son poids est de 64 % dans la **dépense intérieure de recherche et développement** (DIRD). La dépense de recherche des administrations (DIRDA) s'élève à 18,1 milliards d'euros en 2015.

La DIRDE croît de 0,9 % en volume entre 2014 et 2015, en données semi-définitives, une hausse un peu plus faible que celle enregistrée l'année précédente (+ 1,2 %). La DIRDA est en légère hausse en volume sur un an (+ 0,5 %). Au total, la DIRD augmente de 0,8 % en 2015.

En France, l'effort de recherche s'élève à 2,27 % du PIB en 2015. Il se situe au-dessus de celui de la moyenne estimée des 28 pays de l'Union européenne (1,96 %) et du Royaume-Uni (1,70 %), mais derrière celui de la Suède (3,28 %) et de l'Allemagne (2,93 %) notamment. L'effort de recherche diminue dans certains pays européens, comme en Italie et en Espagne où il passe respectivement, de 2014 à 2015, de 1,37 % à 1,33 % et de 1,24 % à 1,22 %.

Sur l'exercice 2015, la DIRDE des branches industrielles stagne (+ 0,1 % en volume). Les branches industrielles représentent 78 % de la DIRDE, en recul de 1 point par rapport à 2014. Elles ont engagé 24,8 milliards d'euros de dépenses, dont 44 % sont réalisés par trois branches principales : l'industrie automobile, la construction aéronautique et spatiale et l'industrie pharmaceutique. La DIRDE de l'industrie automobile est en baisse sur un an (- 1,5 %), celle de la branche pharmaceutique marque une nouvelle fois le pas (- 1,3 %), tandis que celle de la construction aéronautique et spatiale repart à la hausse (+ 0,9 %).

En 2015, les branches de services représentent 22 % de la DIRDE. Elles enregistrent une hausse importante de leurs dépenses

de recherche (+ 3,8 %). Elles ont engagé 6,9 milliards d'euros de DIRDE en 2015. Les dépenses de recherche et développement (R&D) de la branche des télécommunications diminuent de 3,5 % ; celles des activités financières et d'assurance sont en baisse de 4,8 %. Les branches édition, audiovisuel et diffusion (+ 6,1 %), ainsi que celles des activités informatiques et services d'information (+ 1,4 %), sont *a contrario* nettement orientées à la hausse.

En 2015, 166 000 chercheurs en équivalent temps plein (ETP) sont employés pour des activités de R&D dans les entreprises implantées en France. Les entreprises de moins de 500 salariés rassemblent 39 % de ces effectifs, celles de 500 à moins de 5 000 salariés 34 % et celles de 5 000 salariés ou plus 27 %. Ces dernières engagent 32 % de la DIRDE et mobilisent 38 % des financements publics.

Les ressources des entreprises en provenance de l'étranger (entreprises et organismes étrangers, organisations internationales) représentent 2,9 milliards d'euros en 2015 et financent 9,1 % des travaux de R&D des entreprises. Les filiales de groupes sous contrôle étranger installées en France ont engagé 6,5 milliards d'euros de dépenses de R&D, soit plus d'un cinquième de la DIRDE totale. Plus de 54 % de ces dépenses sont réalisées par des entreprises ayant leur siège dans l'Union européenne et 20 % par des filiales d'entreprises américaines.

L'ensemble des dépenses engagées par les entreprises ou les administrations françaises pour la réalisation, en France ou à l'étranger, de travaux de recherche constitue la **dépense nationale de recherche et développement** (DNRD). Elle s'élève, en 2015, à 53,3 milliards d'euros, dont 7,2 milliards pour des travaux réalisés à l'étranger. En 2015, la DNRD progresse globalement au même rythme que la DIRD (+ 0,8 % en volume). ■

Définitions

Recherche et développement (R&D) : les travaux de R&D ont été définis et codifiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ils englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances. Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes : la recherche fondamentale, la recherche appliquée, le développement expérimental.

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) : correspond aux travaux de recherche et développement exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds.

Dépense nationale de recherche et développement (DNRD) : mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements.

Recherche et développement 3.9

1. Exécution de la DIRD et financement de la DNRD en France en 2015

en milliards d'euros

	DIRD	DNRD
Par les administrations¹	18,1	21,8
En % du PIB	0,8	1,0
Par les entreprises	31,8	31,5
En % du PIB	1,5	1,4
Ensemble	49,8	53,3
En % du PIB	2,3	2,4

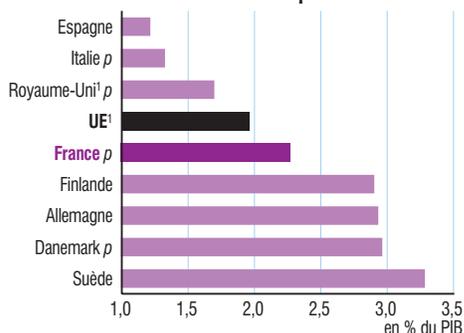
1. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

Champ : France.

Note : ces données sont semi-définitives.

Source : Mesri-SIES.

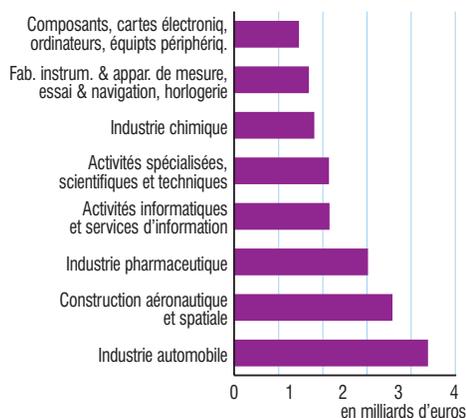
2. Effort de recherche en Europe en 2015



1. Estimation ou projection nationale.

Sources : OCDE ; Mesri-SIES.

3. DIRDE par branche bénéficiaire en 2015

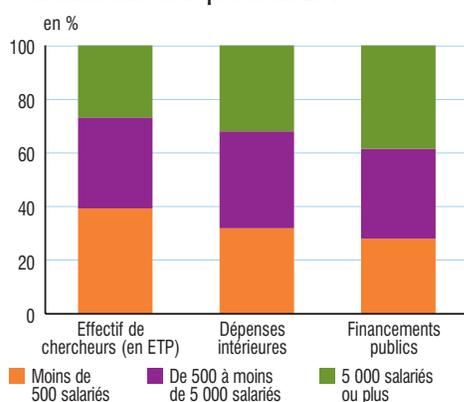


Champ : France.

Note : ces données sont semi-définitives.

Source : Mesri-SIES.

4. Concentration de la R&D en fonction de la taille des entreprises en 2015



Champ : France.

Note : ces données sont semi-définitives.

Source : Mesri-SIES.

5. Dépenses de R&D et chercheurs des filiales sous contrôle étranger (plus de 50 %) en 2015

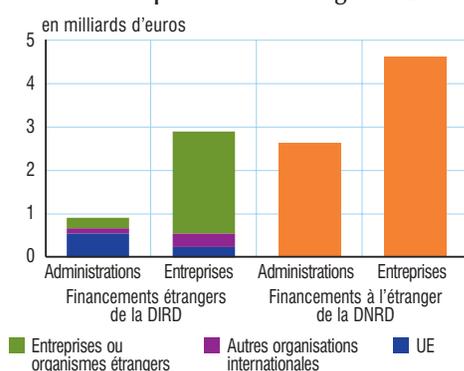
	DIRDE (en M€)	Chercheurs (en ETP)
Union européenne	3 559	18 057
dont : Pays-Bas	638	3 259
Allemagne	897	4 488
Europe hors UE	1 268	6 080
Reste du monde	1 704	8 642
dont États-Unis	1 277	6 305
Ensemble des filiales sous contrôle étranger	6 531	32 779
Ensemble des entreprises	31 756	165 845

Champ : France.

Note : ces données sont semi-définitives. Sont entendues ici comme filiales sous contrôle étranger, les entreprises dont la tête de groupe (société contrôlant les autres sans être elle-même contrôlée) est une société étrangère. Rupture par rapport aux années antérieures : les données sont désormais relatives aux nationalités des centres de décision et non plus des têtes de groupe.

Source : Mesri-SIES.

6. Flux des financements des administrations et des entreprises avec l'étranger en 2015



Champ : France.

Note : ces données sont semi-définitives.

Source : Mesri-SIES.

3.10 Innovation

Au cours des années 2012 à 2014, parmi les sociétés marchandes de 10 salariés ou plus implantées en France et faisant partie du champ de l'**enquête communautaire sur l'innovation CIS 2014**, un peu moins de la moitié (48 %) ont **innové**. Directement liées à la production, les **innovations technologiques** constituent le cœur de l'innovation et concernent 31 % des sociétés. Elles correspondent aux innovations ou à des **activités d'innovation** en produits ou en procédés. 19 % des sociétés ont introduit un nouveau produit et, pour 62 % d'entre elles, ce produit est nouveau pour le marché. 21 % des sociétés ont innové en procédés. Un peu moins d'un tiers des sociétés (30 %) ont développé des **innovations non technologiques** relatives aux modes d'organisation et 23 % des innovations non technologiques en marketing.

À champ sectoriel constant, la part de sociétés innovantes est en hausse : 57 % entre 2012 et 2014, contre 53 % entre 2010 et 2012. Le taux d'innovation technologique augmente (41 % contre 37 %), tandis que le taux d'innovation non technologique est plutôt stable (43 % contre 42 %).

Le secteur de l'information et de la communication est le plus innovant : 71 % des sociétés ont innové entre 2012 et 2014 et 60 % ont réalisé des innovations technologiques. La part de sociétés innovantes augmente avec la taille de celles-ci : 45 % parmi les sociétés de 10 à 19 salariés, contre 78 % parmi celles de 250 salariés ou plus. Elle est également plus élevée parmi les sociétés appartenant à un groupe ou à un réseau d'enseignes (54 %, contre 43 % pour les sociétés indépendantes).

À secteur et taille identiques, les sociétés exportatrices innovent plus souvent que les autres : c'est

le cas de 66 % d'entre elles, contre 40 % des sociétés non exportatrices. En particulier, plus de la moitié des sociétés exportatrices se sont engagées dans des innovations technologiques, soit deux fois plus que celles dont le marché est régional ou national (51 % contre 22 %).

Le chiffre d'affaires lié à la vente de produits nouveaux, pour le marché ou pour la société, représente 12 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés. Il est relativement plus élevé dans l'information et communication (23 %) et l'industrie manufacturière, industries extractives et autres (21 %) et inférieur à 10 % dans les activités immobilières, l'hébergement et la restauration.

Pour 45 % des sociétés innovantes entre 2012 et 2014, l'innovation a généré un bénéfice environnemental : elle a réduit, par exemple, l'utilisation d'énergie, d'eau, de matière ou d'émission de CO₂ par unité produite, ou encore amélioré les processus de recyclage. Ces bénéfices ont été réalisés aussi bien au sein de l'entreprise qu'au niveau de l'utilisation ou de la consommation par l'utilisateur final (respectivement 38 % et 28 % des sociétés innovantes). Les sociétés des transports et entreposage et de l'industrie sont les plus actives dans ce domaine (59 % et 57 % des sociétés innovantes). À l'inverse, c'est le cas de seulement 19 % des sociétés innovantes de l'information-communication.

Le taux d'innovation des sociétés implantées en France au cours des années 2012 à 2014 est supérieur à celui de la moyenne de l'Union européenne (UE) à champ sectoriel identique (56 % contre 49 %). En Espagne, il est nettement inférieur à la moyenne européenne (36 %), alors qu'en Allemagne, il lui est nettement supérieur (67 %). ■

Définitions

L'**innovation** (au sens large) se décompose en innovation technologique et innovation non technologique, une société pouvant combiner plusieurs catégories d'innovation. L'**innovation technologique** correspond à l'innovation en produits (biens ou prestations de services) ou en procédés, ou à des activités d'innovation dans ces domaines, que celles-ci aient conduit ou non à une innovation. Les **activités d'innovation** incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de logiciels, de licences et les travaux d'ingénierie et de recherche-développement dès lors qu'ils sont entrepris pour développer ou mettre en œuvre une innovation en produits ou procédés. L'**innovation non technologique** correspond à l'innovation en organisation (méthodes d'organisation du travail et de prise de décisions, etc.) ou en marketing (modification de l'apparence ou du mode de vente des produits, etc.).

Enquête communautaire sur l'innovation CIS 2014 : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « L'innovation dans les entreprises en 2014 », *Insee Résultats*, mai 2017.
- « L'information-communication et l'industrie sont les secteurs les plus innovants entre 2012 et 2014 », *Insee Première* n° 1635, février 2017.
- « Les sociétés exportatrices sont plus innovantes que les autres », *Insee Première* n° 1521, octobre 2014.
- « Innover pour résister à la crise ou se développer à l'export », *Insee Première* n° 1420, octobre 2012.

1. Sociétés innovantes entre 2012 et 2014 par catégorie d'innovation

en %

	Tous types d'innovation	Innovations technologiques			Innovations non technologiques	
		Produits	Procédés	Ensemble	Organisation	Marketing
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	59	30	32	47	35	24
Construction	38	8	13	20	25	14
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	45	14	16	24	27	27
Transports et entreposage	40	11	16	22	29	14
Hébergement et restauration	45	13	17	23	25	32
Information et communication	71	50	37	60	42	37
Activités financières et d'assurance ¹	50	23	24	31	38	29
Activités immobilières	48	15	13	20	40	25
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	52	25	23	36	34	22
Activités de services administratifs et de soutien	37	11	15	21	26	20
Ensemble	48	19	21	31	30	23

1. Y compris les holdings.

Champ : France, sociétés actives, marchandes et exploitantes de 10 salariés ou plus des secteurs principalement marchands non agricoles, à l'exception des activités vétérinaires et des activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (sections B à N sauf divisions 75 et 82 de la NAF rév. 2).

Source : Insee, enquête communautaire sur l'innovation 2014 (CIS 2014).

2. Proportion de sociétés innovantes entre 2010-2012 et 2012-2014

en % du nombre de sociétés

Sociétés...	2010-2012	2012-2014
... innovantes au sens large	53	57
... innovantes technologiques	37	41
... innovantes en produits	24	28
... innovantes en procédés	24	27
... innovantes non technologiques	42	43
... innovantes en organisation	34	35
... innovantes en marketing	25	25

Champ : France, sociétés actives, marchandes et exploitantes de 10 salariés ou plus relevant du champ des enquêtes CIS 2012 et CIS 2014 à champ constant.

Source : Insee, enquêtes communautaires sur l'innovation 2012 et 2014 (CIS 2012 et CIS 2014).

4. Chiffre d'affaires lié aux produits innovants entre 2012 et 2014



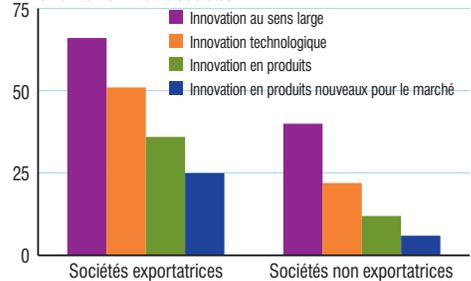
1. Y compris les holdings.

Champ : France, sociétés actives, marchandes et exploitantes de 10 salariés ou plus relevant du champ de l'enquête CIS 2014.

Source : Insee, enquête communautaire sur l'innovation 2014 (CIS 2014).

3. Innovation parmi les sociétés, exportatrices ou non, entre 2012 et 2014

en % du nombre de sociétés

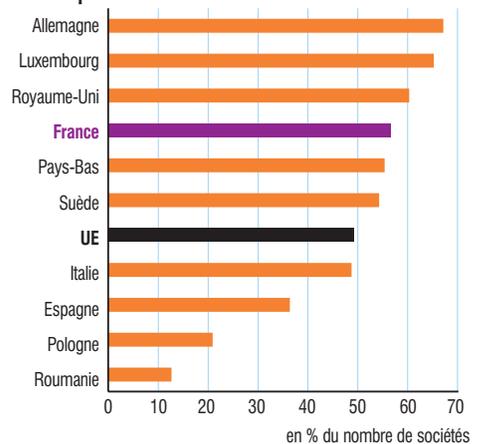


Champ : France, sociétés actives, marchandes et exploitantes de 10 salariés ou plus relevant du champ de l'enquête CIS 2014.

Lecture : 36 % des sociétés exportatrices ont innové en produits, contre seulement 12 % des sociétés non exportatrices.

Source : Insee, enquête communautaire sur l'innovation 2014 (CIS 2014).

5. Sociétés innovantes dans l'Union européenne entre 2012 et 2014



Champ : France, sociétés actives, marchandes et exploitantes de 10 salariés ou plus relevant du champ de l'enquête CIS 2014, à champ sectoriel identique entre les pays européens.

Source : Eurostat, enquête communautaire sur l'innovation 2014 (CIS 2014).

3.11 Impôt sur les sociétés

En 2015, 25 % des entreprises ayant une activité en France sont assujetties à l'impôt sur les sociétés (IS), soit 1,6 million d'entreprises. 97 % de ces entreprises sont indépendantes au sens fiscal et directement **redevables** de l'impôt ; 3 % sont redevables au titre de l'impôt dû par un **groupe fiscal**, la société dite « tête de groupe » s'acquittant alors du paiement de l'IS dû par le groupe. 130 000 entreprises appartiennent à un groupe fiscal. Une grande partie des entreprises ne sont pas astreintes à l'impôt sur les sociétés car leurs bénéficiaires sont assujettis à l'impôt sur le revenu.

Plus d'un redevable de l'IS sur quatre est une microentreprise (effectif inférieur à 10 salariés et chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 2 millions d'euros) exerçant une activité commerciale (commerce de gros ou de détail, transport, hébergement et restauration).

Parmi les 6 100 entreprises de taille intermédiaire (ETI) recensées dans la population des redevables, plus de 6 sur 10 exercent leur activité principale dans l'industrie ou le commerce.

Le montant de l'impôt brut sur les bénéficiaires (IS brut) s'élève à 48,8 milliards d'euros au titre de 2015, dont 27,7 % générés par les PME et 31,7 % par les entreprises de plus de 5 000 salariés (GE). Les entreprises de la finance-assurance (6,5 % de l'effectif de redevables) concentrent à elles seules plus du quart de l'IS brut.

L'IS dû par les redevables correspond à l'IS brut net des réductions et crédits d'impôt. Le montant total de ces **créances fiscales** s'élève à 25,4 milliards d'euros en 2015.

Plus d'un redevable à l'IS sur deux déclare une créance. Parmi les bénéficiaires d'au moins une créance, 96 % déclarent du **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE, 16,7 milliards d'euros), 7 % de la réduction d'impôt en faveur du mécénat (créance totale de 0,9 milliard d'euros), environ 2 % du crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR, créance totale de 6,0 milliards d'euros). Le CIR – deuxième créance la plus importante en montant après le CICE – concerne une population relativement restreinte, de l'ordre de 20 000 entreprises, dont une sur trois est une entreprise industrielle.

Avec 9,0 milliards d'euros, les grandes entreprises détiennent environ un tiers du volume total des créances imputables sur l'IS.

La répartition des volumes d'IS brut et de créances d'impôts par taille d'entreprise et secteur d'activité fait apparaître de fortes disparités. Le volume total des crédits d'impôt imputables sur l'IS représentent un peu plus de la moitié du montant de l'IS brut (52 %). Toutefois, cette proportion atteint 97 % pour les activités spécialisées et de soutien aux entreprises mais s'élève seulement à 8 % pour les activités immobilières. ■

Définitions

Le **redevable** de l'impôt sur les sociétés est celui qui s'acquitte de son paiement : ce peut être soit une entreprise indépendante, soit une tête de groupe fiscal.

Un **groupe fiscal** est constitué de plusieurs entreprises détenues à hauteur d'au moins 95 % par une autre entreprise dite « tête de groupe ».

Chaque entreprise redevable de l'impôt sur les sociétés doit verser à l'État un impôt assis sur le bénéfice fiscal du dernier exercice clos, et peut bénéficier de réductions d'impôt ou être titulaire de créances fiscales.

Les **créances fiscales** ont pour but d'alléger la charge fiscale pesant sur le résultat de l'activité des entreprises. Elles naissent d'un droit acquis au titre de crédits d'impôts. Le titulaire de créances peut soit en demander le remboursement, soit les utiliser afin de réduire le montant de l'impôt dû. En raison de la mécanique de l'IS, les paiements de l'IS sont répartis sur plusieurs années budgétaires, en général N et N+1.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) : voir *annexe Glossaire*.

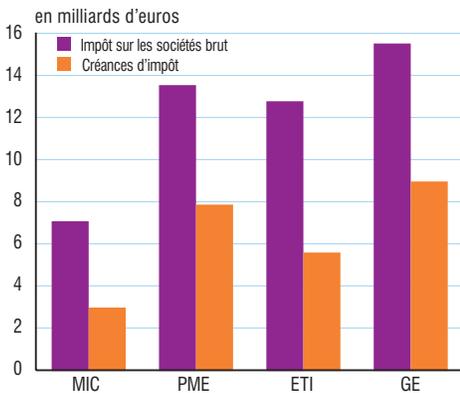
Impôt sur les sociétés 3.11

1. Impôt sur les sociétés (IS) brut et créances d'impôts par catégorie d'entreprise en 2015

	Microentreprises (MIC)	Petites et moyennes entreprises (PME)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises (GE)	Ensemble
Nombre de redevables	1 420 100	175 100	6 100	300	1 601 600
IS brut (en millions d'euros)	7 079,2	13 514,5	12 751,7	15 483,6	48 829,0
Nombre de bénéficiaires de crédits d'impôts	653 900	161 400	5 400	300	821 000
Part de redevables titulaires d'une créance au titre de 2015 (en %)	46	92	89	100	51
Créances d'impôts (en millions d'euros)	2 996,9	7 863,9	5 596,8	8 958,0	25 415,7
dont CICE	2 389,7	5 687,6	3 633,7	4 990,3	16 701,4

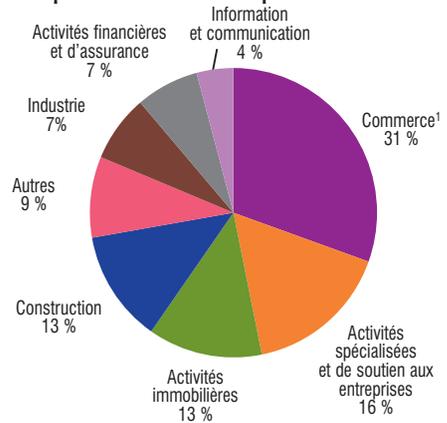
Champ : France.
Source : DGFIP.

2. Impôt sur les sociétés brut et créances d'impôts selon la catégorie d'entreprises pour 2015



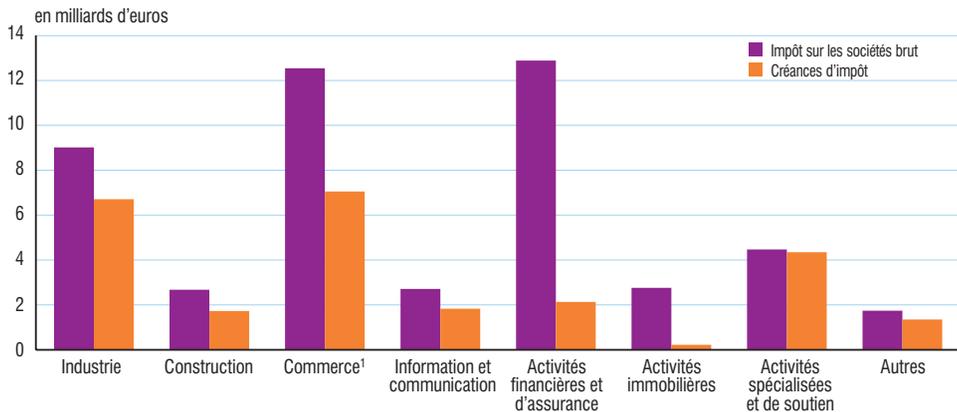
Champ : France.
Source : DGFIP.

3. Répartition des entreprises redevables de l'IS par secteur d'activité pour 2015



1. Commerce de détail, commerce de gros, transport, hébergement et restauration.
Champ : France.
Source : DGFIP.

4. Montants de l'impôt sur les sociétés et des créances d'impôt par secteur d'activité pour 2015



1. Commerce de détail, commerce de gros, transports, hébergement et restauration.
Champ : France.
Source : DGFIP.

3.12 Vision globale sur la fiscalité directe portant...

La **fiscalité directe** assise sur les entreprises représente près de 101 milliards d'euros en 2016, soit 4,5 % du PIB. Cette proportion est stable par rapport à 2015 et en légère diminution par rapport à 2013 et 2014 (respectivement 4,8 % et 4,7 % du PIB).

Cette fiscalité se caractérise par la multiplicité des régimes d'imposition et des bases fiscales taxées. Elle est notamment assise sur le résultat de l'activité (impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu), sur le capital (cotisation foncière des entreprises (CFE), taxe foncière, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, etc.), sur la masse salariale (taxe sur les salaires), sur le chiffre d'affaires (contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)), ainsi que sur la valeur ajoutée (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)). La TVA collectée par les entreprises pour le compte de l'État n'est pas considérée comme étant à la charge des entreprises.

La cotisation sur CVAE affiche un dynamisme supérieur à celui du PIB en valeur (4,4 % *versus* 1,6 %) du fait que l'assiette de la CVAE diffère de la valeur ajoutée économique au sens des comptes nationaux. La valeur ajoutée soumise à la CVAE comprend notamment, en plus de la valeur ajoutée comptable, les redevances sur brevets, les subventions d'exploitation, les autres produits de gestion courante, ainsi que les montants des loyers exclus des charges déductibles. Pour le secteur bancaire s'y ajoutent les produits sur opérations sur titre et sur opérations de crédit-bail et de location. Pour les assurances et mutuelles enfin, les produits techniques autres que les primes et les cotisations sont également intégrés dans l'assiette.

Le montant perçu de C3S diminue régulièrement depuis 2014, à la suite du vote de la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale (LFRSS 2014) qui prévoyait la suppression progressive de cette taxe grâce à une augmentation de l'abattement sur le chiffre d'affaires taxé. Celui-ci passe de 3,25 millions d'euros en 2015 à 19 millions en 2016, montant finalement maintenu en 2017, la suppression de la C3S ayant été ajournée.

L'évolution de l'impôt sur les sociétés (IS) entre 2015 et 2016 résulte du dynamisme du bénéfice fiscal entre 2014 et 2015, cette progression étant toutefois atténuée par l'incidence de la suppression de la contribution exceptionnelle (contribution applicable aux exercices clos jusqu'au 30 décembre 2016).

L'effet de renouvellement du parc explique la diminution régulière des montants collectés de taxe sur les véhicules de société (TVS), dont le tarif est fonction des émissions de CO₂ et de polluants atmosphériques ; les entreprises optent en effet pour des véhicules de moins en moins polluants.

Concernant la répartition par affectataire, les recettes des collectivités locales se sont trouvées augmentées à la suite du changement de statut de la société du Grand Paris. Auparavant classée au sein des organismes divers d'administration centrale (ODAC), cette structure est désormais considérée comme une collectivité locale à compter de 2014. Compte tenu du dynamisme des recettes de CFE et CVAE, près de 20 % de la fiscalité des entreprises est affectée au financement des collectivités locales en 2016. ■

Définitions

Impôt direct : un impôt direct est un impôt supporté et payé par la même personne (exemple : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés). Le redevable économique et le contribuable sont alors confondus. Pour plus de définitions, voir *annexe Glossaire Fiche 3.12*.

1. Répartition de la fiscalité pesant sur les entreprises en 2016

en millions d'euros

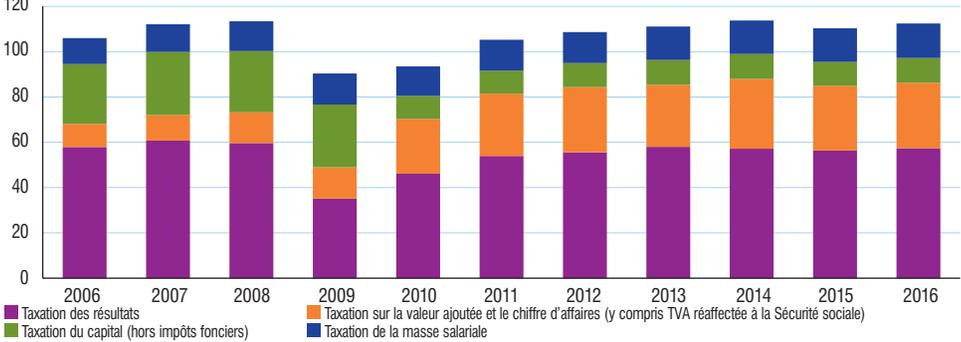
	2013	2014	2015	2016
Taxation de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires	17 810	18 341	17 419	17 149
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	12 225	12 895	13 030	13 597
Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)	5 585	5 446	4 389	3 552
Taxation des résultats	58 009	57 175	56 351	57 402
Impôt sur les sociétés (IS)	50 216	49 538	48 804	49 749
Impôt sur le revenu (IR)	7 793	7 637	7 547	7 653
Taxation du capital	10 932	10 981	10 488	10 928
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	5 908	6 162	6 354	6 526
Taxe professionnelle (TP)	169	161	35	8
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 206	1 272	1 296	1 324
Imposition forfaitaire sur les pylônes	244	214	231	239
Taxes perçues au profit des chambres de commerce et d'industrie (CCI)	1 323	1 014	458	745
Taxe perçue au profit des chambres des métiers	233	246	243	219
Droits d'enregistrements applicables aux entreprises (DE)	495	438	469	515
Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)	876	827	753	692
Taxe sur les bureaux	478	647	649	660
Taxation de la masse salariale	14 762	14 783	14 884	15 251
Taxe sur les salaires (TS)	13 127	13 109	13 165	13 515
Taxe d'apprentissage (TA)	1 582	1 620	1 668	1 690
Autres prélèvements sur la masse salariale	53	54	51	46
Ensemble	101 513	101 279	99 141	100 730

Champ : France.

Sources : Insee, comptes nationaux et DGFIP.

2. Évolution de la fiscalité directe pesant sur les entreprises par impôt

en milliards d'euros

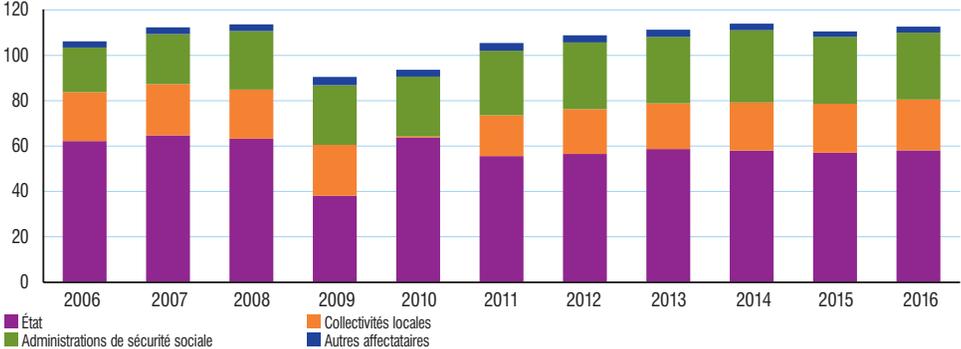


Champ : France.

Sources : Insee, comptes nationaux et DGFIP.

3. Évolution de la fiscalité directe pesant sur les entreprises par affectataire

en milliards d'euros



Champ : France.

Note : les séries ont été rétropolées à la suite du changement de statut de la société du Grand Paris, comptabilisée depuis 2014 parmi les collectivités locales.

Sources : Insee, comptes nationaux et DGFIP.

3.13 Financement des PME

D'après les données du **Service central des risques**, utilisant la définition des catégories d'entreprises de la loi de modernisation de l'économie (LME), les encours de crédit mobilisés accordés aux PME sont de 385,1 milliards d'euros à fin décembre 2016 (soit 43 % du total des encours mobilisés), en hausse de 2,7 % par rapport à décembre 2015. Pour les autres catégories d'entreprises, les encours de ce même type de crédit augmentent sur la même période, de 2,7 % pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de 10,2 % pour les grandes entreprises (GE).

Les catégories retenues ici isolent de l'ensemble des entreprises, dans une rubrique « divers SCI », certaines **sociétés civiles immobilières** (SCI) et les entreprises qui n'ont pas pu être classées en fonction des critères LME. Les encours de crédit mobilisés accordés à ces entreprises représentent 153,7 milliards d'euros à fin décembre 2016 (17 % du total) et augmentent de 7,9 % sur l'année.

L'ensemble des activités immobilières représente plus du quart de l'encours de crédit mobilisé par les PME (105,0 milliards d'euros). Viennent ensuite le commerce et la réparation automobiles (56,6 milliards), l'agriculture, la sylviculture et la pêche (48,4 milliards) et l'industrie (42,5 milliards).

Pour leurs besoins d'exploitation, les PME font appel à leur banque pour obtenir, souvent en début d'année, des lignes de crédit pouvant être utilisées au cours de l'année. En 2016, 38 % des PME déclarent en moyenne chaque trimestre avoir formulé une demande de ligne de crédit. Les nouvelles demandes de crédit – hors tirage sur des lignes de crédit préalablement accordées – restent stables. Au

quatrième trimestre 2016, elles concernent 24 % des PME pour les crédits d'investissement et 7 % des PME pour les crédits de trésorerie. L'accès au crédit de trésorerie s'améliore légèrement sur un an : près de 85 % des PME obtiennent totalement ou en grande partie les crédits demandés (contre 84 % au quatrième trimestre 2015). Comme en 2015, l'accès au crédit d'investissement reste à un niveau élevé : 95 % des PME obtiennent (en totalité ou à plus de 75 %) les financements souhaités. L'autocensure paraît marginale : seulement 1 % des PME indiquent ne pas demander de crédit de trésorerie en raison d'une crainte d'un refus du banquier, et 2 % pour des crédits d'investissement.

La baisse des taux d'intérêt directeurs de la Banque centrale européenne (BCE), l'extension du programme d'achats d'actifs, le lancement de nouveaux programmes de refinancement à plus long terme ciblés et les indications sur la trajectoire future des taux d'intérêt directeurs ont significativement amélioré les conditions de financement. Le taux des crédits aux PME (hors microentreprises) atteint ainsi 1,3 % en décembre 2016, plus bas de 45 points de base par rapport à 2015. L'écart par rapport aux taux appliqués aux grandes entreprises se réduit également, à 43 points de base.

La « cotation Banque de France » permet de ventiler le total des encours mobilisés par **classes de risque**. Cette cotation apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. La part des crédits mobilisés par les PME qui bénéficient des meilleures cotes (cotes 3 et 4) évolue peu en 2016 par rapport à 2015, passant de 53,1 % à 52,9 %.

Définitions

Service central des risques de la Banque de France : il recense chaque mois les encours de crédit consentis par les établissements de crédit à chaque entreprise – au sens d'unité légale –, au-delà du seuil de 25 000 euros depuis janvier 2006. Ces encours comprennent les crédits mobilisés, effectivement distribués et les crédits mobilisables, part non consommée des lignes de crédit.

Société civile immobilière (SCI) : société non commerciale, soumise au droit civil, ayant un objet immobilier. Une entreprise commerciale ou industrielle détenant des biens immobiliers peut séparer la gestion de ses biens immobiliers de son activité commerciale ou industrielle en créant une SCI. Ces sociétés apparaissent ici lorsque les liens avec les entreprises dont elles assurent la gestion des biens immobiliers n'ont pu être établis ou lorsqu'il s'agit de sociétés de gestion patrimoniale de particuliers sans lien avec une entreprise industrielle ou commerciale. Les **classes de risque** sont les suivantes : cote 3 : situation financière particulièrement satisfaisante, voire excellente pour la cote 3++ ; cote 4 : situation financière satisfaisante, mais avec certains éléments d'incertitudes et de fragilité ; cote 5 : situation financière présentant des signes de fragilité ; cote 6 : situation financière très déséquilibrée ; cote 7 : incident de paiement ; cotes 8/9 : paiements irréguliers menaçant la pérennité de l'entreprise.

Financement des PME 3.13

1. Encours de crédit aux entreprises résidentes en 2016

encours en milliards d'euros, évolutions en %

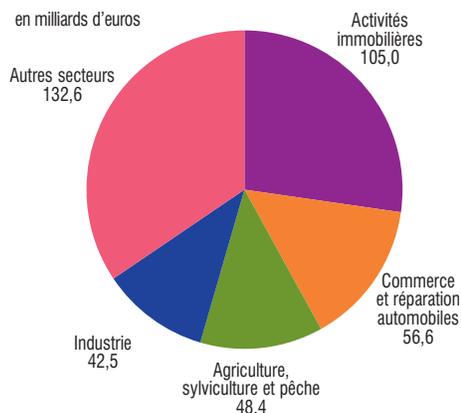
	Nombre d'entreprises	Crédits mobilisés		Crédits mobilisés et mobilisables	
		Encours	Évolution déc. 2016/ déc.2015	Encours	Évolution déc. 2016/ déc.2015
PME	1 086 369	385,1	2,7	439,8	3,6
ETI	5 776	252,6	2,7	317,6	2,9
GE	262	102,6	10,2	231,2	4,8
Ensemble hors divers SCI	1 092 407	740,2	3,7	988,6	3,7
Divers SCI	538 298	153,7	7,9	165,0	9,1
Ensemble	1 630 705	894,0	4,4	1 153,6	4,4

Champ : France, y compris entrepreneurs individuels. Entreprises ayant contracté un crédit de plus de 25 000 euros auprès d'un établissement de crédit français.

Source : Banque de France.

2. Crédits mobilisés par secteurs par les PME en 2016

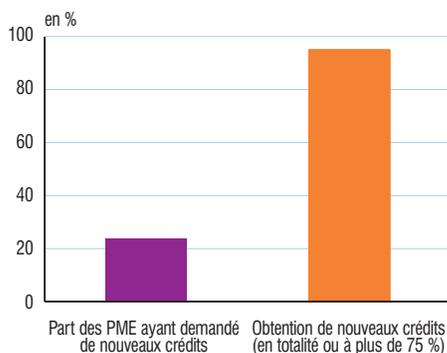
en milliards d'euros



Champ : France, PME.

Source : Banque de France.

3. Demande et obtention de nouveaux crédits d'investissement par les PME au quatrième trimestre 2016

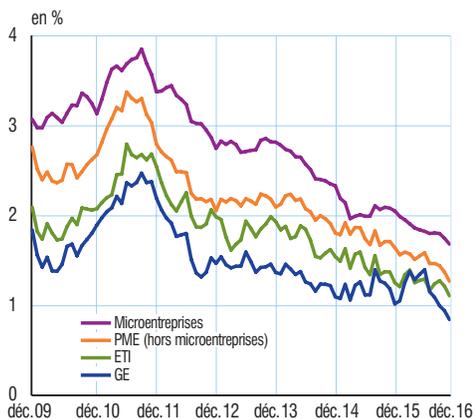


Champ : France hors Mayotte, PME avec une autonomie de décision en matière de demande de crédit.

Note : hors utilisation de lignes de crédits obtenues précédemment.

Source : Banque de France.

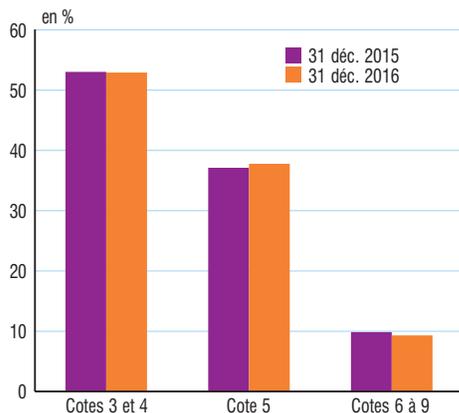
4. Taux des crédits aux entreprises



Champ : France.

Source : Banque de France.

5. Répartition des encours de crédit mobilisés par les PME par classe de risques



Champ : France, PME hors entrepreneurs individuels.

Source : Banque de France.

3.14 Délais de paiement

En 2015, les **délais de paiement** augmentent légèrement, après la baisse tendancielle observée depuis la mise en place de la réglementation de janvier 2009 dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie. Le **délai fournisseur** s'établit en moyenne à 59 jours d'achats, en hausse d'un jour par rapport à 2014, tandis que le **délai client** est stable à 44 jours de chiffre d'affaires. Les entreprises continuent donc à payer leurs fournisseurs nettement plus tard qu'elles ne sont payées par leurs clients, avec un effet positif sur leur trésorerie au détriment de celle de leurs fournisseurs. Comme le poids des créances clients est légèrement supérieur à celui des dettes fournisseurs sur l'ensemble des entreprises, le **solde commercial**, bien qu'en léger repli, reste positif, générant ainsi un besoin de financement des entreprises d'un jour de chiffre d'affaires en 2015.

Environ quatre entreprises sur dix ont réduit conjointement leurs délais clients et fournisseurs entre 2014 et 2015, tandis que plus d'une sur cinq ont vu augmenter les deux. Ces divergences perdurent quand on élargit l'horizon temporel à la période 2009-2015.

Ces résultats globaux masquent des disparités structurelles. Avec un pouvoir de marché important, les grandes entreprises de 5 000 salariés ou plus ont toujours les délais de paiement fournisseurs les plus élevés à 72 jours en moyenne (3 jours de plus qu'en 2014). De plus, elles sont les seules à dégager une trésorerie positive de leurs délais de paiement ; leur solde commercial, écart entre créances clients et dettes fournisseurs mesuré en nombre de jours de chiffre d'affaires, est de - 19 jours (- 18 jours en 2014). Ce solde commercial baisse également chez les entreprises de moins de 250 salariés du fait de la progression du délai fournisseur, traduisant ainsi une légère amélioration de leur trésorerie. Ce solde est de 7 jours en moyenne pour ces entreprises en 2015 contre 8 jours en 2014.

Les évolutions sont également contrastées selon les secteurs d'activité, dont les cycles de production et la composition de la clientèle diffèrent. Les entreprises en **B to C** sont souvent payées par le consommateur

immédiatement ou rapidement (les trois quarts en moins de 8 jours en moyenne) ; mais elles ne paient pas pour autant leurs fournisseurs aussi vite (seulement un quart le font dans les 16 jours et la moitié d'entre elles en plus de 36 jours). Elles alimentent ainsi leur trésorerie, avec un solde commercial médian de - 14 jours de chiffre d'affaires. Ainsi, le commerce de détail et l'hébergement-restauration bénéficient de délais clients avoisinant 9 jours en moyenne mais règlent leurs fournisseurs respectivement à 46 jours et à 67 jours en moyenne. Cependant, un quart des entreprises en **B to C** présentent un solde commercial supérieur à - 1 jour, notamment parce que de nombreuses entreprises dans les services aux particuliers réalisent peu d'achats interentreprises et ont donc des dettes fournisseurs faibles.

Les entreprises en **B to B** supportent des délais clients et fournisseurs beaucoup plus élevés. Les secteurs des services aux entreprises, de l'information-communication et de la construction connaissent les délais les plus longs, avec respectivement 77, 77 et 68 jours de chiffre d'affaires pour les délais clients et 83, 109 et 74 jours d'achats pour les délais fournisseurs. Le secteur de l'immobilier, du fait du cycle de production, enregistre également un délai fournisseur élevé : 86 jours d'achats. La moitié des entreprises du **B to B** attendent 33 jours pour être payées et règlent leurs fournisseurs à plus de 38 jours. Ce report apparent du délai client sur les délais fournisseurs masque des divergences sectorielles. Si l'écart entre les délais clients et les délais fournisseurs est faible dans le commerce de gros (2 jours), les services aux entreprises et dans la construction (6 jours), il est important dans les autres secteurs d'activité : l'information-communication (32 jours), l'immobilier (29 jours), l'industrie (18 jours) et les transports (17 jours).

In fine le solde commercial, bien qu'en légère baisse, reste positif pour le **B to B**, avec un besoin de financement médian de 6 jours de chiffre d'affaires (contre 8 jours en 2014) ; le solde commercial d'un quart des entreprises est supérieur à 42 jours, mais en revanche un quart est en dessous de - 9 jours. ■

Définitions

Délai de paiement, délai fournisseur, délai client, solde commercial net, **B to C**, **B to B**, médiane, quartile : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- Observatoire des délais de paiement, Rapport annuel 2016, Banque de France, mars 2017.
- « Forte hétérogénéité des délais de paiement entre entreprises », in *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2014.

Délais de paiement 3.14

1. Délais clients, fournisseurs et interentreprises moyens en 2015

	Délais clients (en jours de chiffre d'affaires)		Délais fournisseurs nets (en jours d'achats)		Solde commercial net (en jours de chiffre d'affaires)	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Ensemble	44,1	44,2	57,6	58,8	1,5	1,0
B to B (business to business)¹	52,2	52,3	60,5	61,5	7,8	7,3
B to C (business to consumer)²	17,3	17,4	48,4	49,9	-19,4	-20,2
Moins de 10 salariés	47,6	47,1	56,7	57,7	7,2	6,2
10 à 249 salariés	50,3	50,2	54,7	55,7	9,2	8,4
250 à 4 999 salariés	41,5	41,8	54,0	54,9	1,5	1,2
5 000 salariés ou plus	32,7	33,6	69,3	71,8	-18,5	-18,8

1. Activités d'une entreprise visant principalement une clientèle d'entreprises.

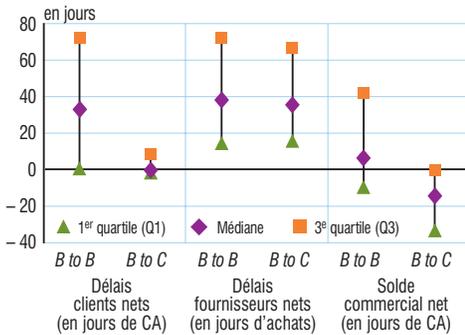
2. Activités d'une entreprise visant principalement une clientèle de particuliers.

Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors unités assujetties aux bénéficiaires non commerciaux (BNC), micro-entreprises au sens fiscal et micro-entrepreneurs.

Note : délais nets des avances et acomptes versés et reçus.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

2. Dispersion des délais clients, fournisseurs et du solde commercial en 2015

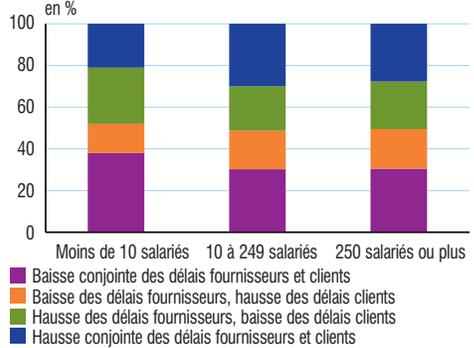


Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors unités assujetties aux BNC, micro-entreprises au sens fiscal et micro-entrepreneurs.

Note : délais nets des avances et acomptes versés et reçus.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

3. Évolution des délais fournisseurs et clients par taille d'unité légale entre 2014 et 2015

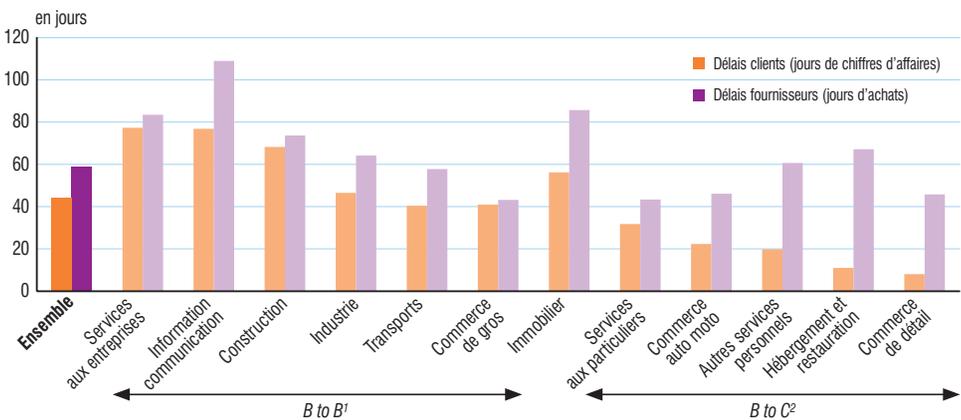


Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors unités assujetties aux BNC, micro-entreprises au sens fiscal et micro-entrepreneurs.

Note : délais nets des avances et acomptes versés et reçus.

Source : Insee, É sane (données individuelles).

4. Délais de paiement selon le secteur d'activité en 2015



1. Activités d'une entreprise visant principalement une clientèle d'entreprises.

2. Activités d'une entreprise visant principalement une clientèle de particuliers.

Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors unités assujetties aux BNC, micro-entreprises au sens fiscal et micro-entrepreneurs.

Note : délais nets des avances et acomptes versés et reçus.

Source : Insee, É sane (données individuelles).